



PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

**Commission scolaire English-Montréal
2023-2027**



TABLE DES MATIÈRES

Cadre légal et réglementaire	2
Collaborateurs à l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite.....	3
Notre territoire et nos effectifs scolaires	3
Caractéristiques de la communauté que nous desservons.....	4
La mission de la CSEM.....	5
Déclaration de service.....	5
Liste des écoles et des centres.....	7
La pandémie de COVID-19	8
Consultation.....	13
Résumé du rapport annuel 2021-2022	16
Objectifs pédagogiques.....	18
Objectifs en matière d'équité.....	27
Objectifs liés au climat scolaire	30
Objectif lié aux projets pédagogiques particuliers.....	33
Objectif pour l'éducation préscolaire.....	34
Objectif lié aux compétences numériques.....	36
Annexe : Survol des objectifs	37

BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) est le schéma de sa vision, de ses réalisations et de ses défis, partagé avec tous ses intervenants afin de soutenir l'intégration efficace et efficiente des buts et objectifs axés sur l'élève. Ce plan décrit les actions, protocoles et pratiques prévus par la commission scolaire pour assurer la réussite éducative de l'ensemble de ses élèves.

CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

« 209.1. Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un Plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du Ministère. Le Plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du Ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3. » - *Loi sur l'instruction publique* (LIP)

Le Plan d'engagement vers la réussite entre le ministère de l'Éducation (MEQ) et la commission scolaire est établi en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et la réglementation applicable aux commissions scolaires.

Le Plan d'engagement vers la réussite lie la responsabilité conférée au ministre, en vertu de l'article 459 de la LIP, de soutenir les écoles et les centres en leur procurant l'accès aux biens et services et en leur offrant des conditions optimales pour leur permettre de dispenser aux élèves des services éducatifs de qualité, en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau d'instruction et de qualification de la population.

En vertu de l'article 209.1 de la LIP, chaque commission scolaire doit intégrer dans son plan d'engagement vers la réussite les orientations et les objectifs du plan stratégique établi par le MEQ et présenter les éléments suivants :

- les objectifs du plan stratégique déterminés par le ministre;
- les orientations et les objectifs ou cibles déterminés par le ministre en vertu de l'article 459.2, en fonction de la situation de chaque commission scolaire.

COLLABORATEURS À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le présent document a été élaboré par la Commission scolaire English-Montréal en collaboration avec des représentants des groupes suivants :

- Conseil des commissaires
- Table de gestion (directeurs, directeurs adjoints)
- Conseillers des Services éducatifs
- Cadres supérieurs des Services aux élèves et services complémentaires
- Toutes les directions d'école et de centre
- Comité des politiques éducatives
- Représentants syndicaux de l'AEEM, de l'APPA et de la FTQ (section locale 800)
- Comité de parents de la CSEM
- Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire
- *English Montreal Student Advisory Committee*
- Cadres supérieurs des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
- Comité consultatif de gestion (membres de la direction de la commission scolaire et des écoles et centres)

NOTRE TERRITOIRE ET NOS EFFECTIFS SCOLAIRES

La Commission scolaire English-Montréal est une commission scolaire anglophone desservant la population anglophone du grand Montréal.

Le territoire de la CSEM se divise en deux régions. Les écoles de la région est desservent : Ahuntsic-Cartierville, Outremont, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, Plateau-Mont-Royal, Ville-Marie, Rosemont–La Petite-Patrie, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Saint-Léonard, Anjou, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est. Les écoles de la région ouest desservent : Ville de Mont-Royal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent, Côte-Saint-Luc, Westmount, Hampstead, Sud-Ouest et Montréal-Ouest.

Forte d'un effectif de plus de 32 000 élèves composé de jeunes et d'adultes, la Commission scolaire English-Montréal est la plus grande commission scolaire publique anglophone du Québec. Fondée le 1^{er} juillet 1998 dans la foulée de la création des commissions scolaires linguistiques par le gouvernement du Québec, la Commission compte un réseau de 73 écoles et centres.

Notre effectif scolaire au 30 septembre 2022 est de 10 835 élèves au niveau primaire et de 7 723 au niveau secondaire, soit un effectif total de 18 558 élèves au secteur des jeunes. Le secteur des jeunes dispose d'un bassin de 1 386 enseignants pour l'année en cours.

Au secteur des adultes, les données indiquent que 13 539 élèves étaient inscrits pour 2021-2022. Les inscriptions au secteur des adultes se poursuivent tout au long de l'année et regroupent aussi bien les élèves qui souhaitent terminer leurs études que ceux qui veulent obtenir une certification à l'enseignement professionnel.

CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNAUTÉ QUE NOUS DESSERVONS

- Au sein de notre territoire, nous desservons des familles qui vivent dans des milieux considérés comme économiquement défavorisés. Selon l'Indice du milieu socio-économique (IMSE) provincial, parmi l'ensemble de nos établissements, 14 écoles primaires se situent dans les rangs déciles 8 à 10, ce qui révèle des besoins plus importants. Dans le réseau des écoles secondaires et des écoles innovatrices, 8 de nos écoles sont aussi dans les mêmes rangs déciles.
- La population de l'est de notre territoire qui fréquente nos écoles est plus homogène sur le plan culturel, alors que la population de l'ouest est plus diversifiée.
- Nous desservons plus de 50 communautés culturelles différentes; plus de 70 langues sont parlées à la maison.
- La proportion des élèves nés à l'extérieur du Canada et qui fréquentent légalement nos écoles est d'environ 15,9 % au primaire et de 12,9 % au secondaire.
- Alors que la population étudiante internationale avait augmenté aux secteurs des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle avant 2020, les impacts des restrictions de voyage liées à la COVID-19, des fermetures imposées et des fermetures des frontières internationales ont considérablement réduit le nombre d'élèves internationaux. Au cours de l'année scolaire 2018-2019, la CSEM comptait 263 élèves internationaux inscrits au secteur des jeunes. En 2022-2023, ce nombre a diminué à 75 élèves. Les programmes de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle continuent de connaître une baisse des inscriptions pour ce qui est des élèves internationaux.
- Les élèves ayant des besoins particuliers représentent 11,7 % de la population au primaire et 22,0 % au secondaire. Ces élèves possèdent un code de difficulté et ont accès à des services particuliers pour les aider dans leurs apprentissages. Les élèves ayant des besoins particuliers bénéficient d'un plan d'intervention personnalisé (PIP) qui décrit les diverses adaptations et stratégies que les enseignants peuvent utiliser pour répondre au mieux aux besoins de l'élève. De nombreux élèves dans le réseau ont un PIP mais n'ont pas nécessairement un code de difficulté. Par ailleurs, certains élèves peuvent demander un PIP, sans pour autant avoir un code. À l'heure actuelle, 16,0 % des élèves du primaire ont un PIP contre 28,7 % au secondaire.
- Le réseau d'écoles innovatrices offre un enseignement alternatif aux élèves du secondaire qui sont à risque. Ces écoles ont un faible ratio élèves-enseignant afin de permettre aux élèves de recevoir un enseignement plus personnalisé. De la même façon, les écoles du réseau des affaires sociales prennent en compte les circonstances atténuantes qui affectent la capacité d'un élève à participer dans un cadre scolaire normal.
- Les parents participent activement à la gouvernance scolaire et donnent de leur temps comme bénévoles, surtout au niveau primaire au sein des conseils d'établissement, des comités de participation des parents et des associations foyer-école.

LA MISSION DE LA CSEM

La mission de la Commission scolaire English-Montréal vise à appuyer les efforts déployés par ses écoles et ses centres pour éduquer les élèves dans un cadre d'apprentissage attentionné, accueillant et inclusif.

Afin de s'acquitter de sa mission, la CSEM :

- reconnaîtra et appréciera la diversité de sa communauté;
- fournira à tous les élèves l'occasion de perfectionner leurs talents et de réaliser leur plein potentiel;
- reconnaîtra les habiletés et les compétences des membres de son personnel et appuiera leur perfectionnement professionnel soutenu;
- favorisera la collaboration entre les divers partenaires et intervenants en éducation;
- utilisera ses ressources de manière efficace, productive et novatrice pour aider les écoles et les centres à se concentrer sur la mission d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves;
- encouragera l'apprentissage tout au long de la vie et la pensée critique.

La mission de la CSEM contribue au développement de personnes instruites et responsables qui assumeront leurs responsabilités en tant que membres actifs d'une société démocratique.

DÉCLARATION DE SERVICE

La responsabilité de la CSEM est d'appuyer les efforts déployés par ses écoles et ses centres pour offrir aux élèves des services éducatifs de qualité dans un cadre d'apprentissage attentionné, accueillant et inclusif. L'éducation confère aux élèves les connaissances et les compétences académiques, ainsi que les habiletés sociales nécessaires pour devenir des membres à part entière de la société. Elle leur permet également d'obtenir les qualifications dont ils ont besoin pour réaliser leurs projets scolaires et leurs objectifs professionnels. La commission scolaire veille à embaucher des employés qualifiés et à leur offrir des possibilités de perfectionnement professionnel. Elle fournit les ressources et les services qui répondent aux besoins de ses écoles et centres avec diligence raisonnable et conformément aux lignes directrices du MEQ et aux dispositions de la loi. Elle adhère aux principes d'équité et respecte les règles et procédures qui régissent l'allocation des ressources à ses écoles et centres.

La plupart des élèves obtiennent la diplomation ou la qualification au secteur des jeunes. Le secteur de l'éducation des adultes offre des services supplémentaires et complémentaires aux individus qui ne parviennent pas à terminer leurs études dans le secteur des jeunes, de même que des services d'alphabétisation pour les adultes. Pour sa part, le secteur de la formation professionnelle offre des programmes permettant aux élèves de recevoir la qualification d'exercer un métier ou une profession pour répondre à la demande de l'économie québécoise.

Les écoles de la commission scolaire sont accessibles à toutes les personnes qui y sont admissibles aux termes de la loi. Selon les indicateurs du Ministère, le taux de diplomation et de qualification de la commission scolaire figure parmi les plus élevés de la province. La commission scolaire fait un suivi étroit de l'utilisation de ses services et ressources, et de leur impact sur la réussite éducative. Elle est activement à la recherche de nouvelles façons de dispenser et d'ajouter des services en fonction de l'évolution des besoins de ses élèves et de la société dans laquelle ils vivront et travailleront. Elle vise à accroître l'étendue

de ses services complémentaires, notamment ses services de psychologie, d'orientation et de counselling, d'orthophonie et d'animation spirituelle et communautaire. En outre, elle poursuit l'intégration des technologies d'assistance pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Elle offre des programmes de perfectionnement professionnel à tous les membres de son personnel enseignant et non enseignant afin qu'ils puissent constamment actualiser leurs pratiques pédagogiques en fonction des résultats de la recherche. Elle veille à ce que toutes ses écoles disposent de l'infrastructure et du soutien technologiques nécessaires pour soutenir leurs pratiques pédagogiques et pour aider les élèves et les enseignants à adopter de nouveaux paradigmes d'apprentissage. Tous les membres du personnel enseignant, professionnel, de soutien et de direction contribuent au taux de réussite élevé de nos élèves.

La commission scolaire continuera de favoriser l'adoption d'un mode de vie actif et sain chez les élèves, grâce à l'éducation en matière de nutrition et la pratique régulière de l'activité physique.

Elle cherche aussi à proposer aux élèves des occasions et des programmes de participation civique et de bénévolat. Elle vise à développer chez les élèves une ouverture sur le monde qui les entoure et une prise de conscience des responsabilités qui leur incombent en tant que citoyennes et citoyens.

La commission scolaire conçoit ses bibliothèques, dotées d'un personnel qualifié, comme des lieux d'apprentissage actifs, collaboratifs et branchés, répondant de manière pertinente et inclusive aux besoins de la diversité des élèves et favorisant l'acquisition des compétences informationnelles et numériques.

La commission scolaire offre des services de garde pour les heures prolongées et les journées pédagogiques par l'entremise de son service de garde B.A.S.E. (*Before and After School Enriched*) qui, en plus de fournir un environnement sécuritaire et stimulant, propose des activités et des programmes qui contribuent au développement global de l'enfant.

Les parents font partie intégrante du système d'éducation. Ils participent à la détermination des orientations de l'école de leur enfant et de la commission scolaire en siégeant aux conseils d'établissement, aux organismes de participation des parents, au comité de parents de la CSEM et au comité consultatif des services de l'adaptation scolaire de la CSEM. En outre, les élèves du secondaire prennent part au conseil d'établissement de leur école.

Liste des écoles et des centres

Écoles primaires

Académie John Caboto
Académie Leonardo da Vinci
Bancroft
Carlyle
Cedarcrest
Coronation
Dalkeith
Dante
Dunrae Gardens
East Hill
École internationale Michelangelo
Edinburgh
Edward Murphy
Elizabeth Ballantyne
F.A.C.E.
Gardenview
Gerald McShane
Hampstead
Honoré-Mercier
Merton
Nesbitt
Our Lady of Pompei
Parkdale
Pierre de Coubertin
Pierre Elliott Trudeau
Roslyn
Royal Vale
Sinclair Laird
St. Gabriel
St. Monica
St. Raphaël
Westmount Park
Willingdon

Écoles secondaires

Académie Lauren Hill
Académie Marymount
Académie Royal West
Collège Vincent Massey
F.A.C.E.
James Lyng
John F. Kennedy
John Grant
L.I.N.K.S.
Laurier Macdonald
Lester B. Pearson
M.I.N.D.
Rosemont
Royal Vale
Westmount

Écoles innovatrices

Focus
Options
Outreach
Perspectives 1 et 2
Program Mile End
Venture
Vezina

Éducation des adultes

Centre aux adultes HSM
Centre aux adultes James Lyng
Centre aux adultes John F. Kennedy
Centre aux adultes Saint-Laurent
Galileo
Wagar

Formation professionnelle

Centre de carrières St. Pius X
Centre de santé et d'études commerciales Shadd
Centre de technologie Rosemont
2 campus
Centre Laurier Macdonald
2 campus

Écoles des affaires sociales

Centre Mackay
Cité des Prairies
Elizabeth High
Hôpital pour enfants de Montréal
Montainview
Philip E. Layton
Sir Mortimer B. Davis

LA PANDÉMIE DE COVID-19

La pandémie de COVID-19, qui a fait son apparition en 2019, a provoqué de graves maladies et des décès dans le monde entier et a eu des répercussions importantes sur la santé, les économies et les sociétés mondiales. Pour tenter de contrôler et de contenir le virus, les gouvernements des quatre coins de la planète ont mis en œuvre diverses mesures, notamment des confinements, la distanciation sociale, des restrictions de voyage et le port obligatoire d'équipements de protection individuelle comme les masques. Le Québec, qui n'est pas la province la plus peuplée du Canada, a enregistré un des taux de mortalité liés à la COVID les plus élevés au Canada en date de mars 2023. Au Québec, les écoles ont dû fermer leurs portes le 16 mars 2020 dans le cadre des efforts déployés par la province pour contrôler la propagation du virus, limiter ses effets désastreux sur le système de santé et réduire le nombre de décès.

MODÈLES D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement à distance a été mis en place pour le reste de l'année scolaire 2020, avec quelques cours en présentiel pour les élèves ayant des besoins particuliers. Le gouvernement a estimé que les écoles constituaient un service essentiel et a procédé à des changements temporaires au niveau du personnel et de l'organisation scolaire afin de permettre aux écoles de rester ouvertes. Pendant cette période d'incertitude, nombre de familles se sont tournées vers l'école à la maison ou vers des formes d'école virtuelle permettant aux élèves de rester à la maison pour des raisons médicales (voir les sections Enseignement à la maison et École virtuelle).

En août 2020, conformément au mandat du gouvernement du Québec, les écoles ont rouvert avec une combinaison d'options d'apprentissage en personne et à distance afin de contenir la propagation du virus et de rétablir un emploi du temps plus normal pour les élèves. Lorsque les élèves et le personnel devaient s'isoler chez eux en raison d'une éclosion de COVID telle que définie par la Santé publique du Québec, les classes passaient en mode d'apprentissage à distance pour ces périodes de temps. Dans les écoles secondaires de la CSEM, les élèves des niveaux 1 et 2 assistaient aux cours en présentiel tous les jours, sauf s'ils avaient été exposés au virus. Pour les élèves des niveaux 3 à 5, un horaire hybride a été mis en place où les élèves alternaient entre les cours en personne et en ligne.

RESSOURCES

Conformément aux directives de la Santé publique, la commission scolaire a élaboré des pratiques et des protocoles relatifs au port du masque et à la distanciation physique et sociale. Les écoles ont mis en œuvre ces pratiques et protocoles en fonction du plan du bâtiment et des horaires des classes. Les élèves et le personnel devaient se soumettre à des contrôles de santé quotidiens avant d'entrer dans le bâtiment. Chaque école a reçu des équipements de protection individuelle (ÉPI) pour les élèves et le personnel, notamment des masques et des désinfectants, ainsi que des trousseaux de dépistage rapide du virus de la COVID-19. Les écoles étaient nettoyées et désinfectées plus fréquemment par le personnel de conciergerie. La commission scolaire a amélioré les systèmes de ventilation dans ses écoles pour garantir une meilleure qualité de l'air. En plus de contribuer à minimiser la transmission du virus dans les écoles, ces mesures ont eu un impact significatif sur le bien-être de tous les intervenants présents.

PERSONNEL

La mise en place de ces nouvelles façons de faire a exigé du temps et a modifié le fonctionnement quotidien de chaque école, ainsi que les systèmes de transport et la vie familiale de toutes les personnes liées à

l'école. Dans bien des cas, les écoles ont dû fonctionner avec un personnel réduit en raison d'une série de facteurs liés à la pandémie, notamment la maladie et les exigences de quarantaine, l'épuisement professionnel, le stress, et les changements dans les conditions de travail. Bon nombre de personnes admissibles sont parties à la retraite et nous continuons aujourd'hui à ressentir l'impact de ces pénuries de personnel. Le recrutement et la fidélisation du nouveau personnel constituent un défi à l'échelle du Québec. La pandémie a accru la demande d'intégration de la technologie et d'utilisation de plateformes d'apprentissage à distance de la part des enseignants, ce qui a entraîné une augmentation du stress et de la charge de travail, en particulier pour les programmes qui dépendent fortement d'une présence en personne, notamment l'éducation physique, l'enseignement de la musique et l'enseignement préscolaire.

ÉQUITÉ

La pandémie de COVID-19 a posé plusieurs défis en matière d'équité pour les élèves du primaire et du secondaire. Ces problèmes existaient avant la pandémie, mais ils ont été exacerbés par les nombreuses mesures prises par le gouvernement en vue de freiner la propagation du virus.

Les élèves n'avaient peut-être pas accès à la technologie nécessaire pour participer à l'apprentissage à distance ou en mode virtuel. La CSEM a été en mesure de fournir aux élèves les appareils appropriés (ordinateurs portables et tablettes) avec un plan d'accès aux données pour aider les familles dans le besoin. Étant donné les fermetures et le télétravail, certains élèves ne disposaient pas à la maison d'un endroit propice à l'apprentissage à distance. Pour les familles nombreuses, le partage des appareils et de l'espace disponibles était parfois compliqué.

Le télétravail représentait un défi pour certaines familles, alors que d'autres devaient trouver une solution pour la garde des enfants puisque, en tant que travailleurs essentiels, les parents et les tuteurs devaient se rendre au travail. Beaucoup de travailleurs essentiels craignaient de contracter le virus et de le transmettre à leur famille. Plusieurs d'entre eux ont fini par contracter la COVID; malades, ils ne pouvaient plus s'occuper de leur famille. Par ailleurs, les changements de statut professionnel des adultes au foyer ont entraîné une insécurité alimentaire et un stress lié à l'incapacité de payer les factures.

Les élèves de familles anglophones pouvaient difficilement mettre en pratique le français langue seconde, au-delà du temps passé en ligne avec les enseignants. Ils avaient du mal à faire leurs devoirs et cela a eu un impact sur leurs progrès scolaires.

Les élèves ayant des besoins particuliers doivent pouvoir compter sur un soutien et des ressources supplémentaires pour réussir dans l'apprentissage à distance. Le manque de soutien et de ressources en personne a compliqué leur accès à l'éducation dont ils avaient besoin et qu'ils avaient l'habitude de recevoir. La routine en classe est très importante pour la réussite de ces apprenants.

SANTÉ MENTALE ET BIEN-ÊTRE

De façon générale, la pandémie de COVID-19 a augmenté les facteurs de stress et entraîné bien des défis qui ont contribué à la dégradation de la santé mentale chez beaucoup de personnes. Parmi ces facteurs, mentionnons l'isolement social et la solitude, le deuil et la perte liés à la mort, les difficultés économiques, la peur et l'anxiété. L'interruption du travail et de l'école a profondément affecté le personnel et les élèves qui tentaient de poursuivre leur enseignement malgré les conditions imposées par les directives et les stratégies d'atténuation de la COVID-19 mises en place par le gouvernement.

Le retour à l'enseignement en présentiel a aussi posé ses propres défis, lesquels ont été soulevés dans le cadre du processus de consultation du Plan d'engagement vers la réussite. Nombre d'élèves ont dû faire

face à la transition vers l'apprentissage à distance et à l'isolement social qui en découle, tandis que les enseignants ont dû s'adapter à de nouvelles méthodes d'enseignement et à une charge de travail accrue. Beaucoup d'élèves ont perdu certaines compétences sociales pendant la pandémie en raison de l'isolement et ont eu du mal à se réadapter aux situations sociales. Fait intéressant, il a été rapporté que cette perte est particulièrement évidente chez les élèves qui n'ont pu faire leur année de maternelle à l'école. Quant aux élèves du primaire, ils ont été privés des routines d'apprentissage et des habitudes favorisant la socialisation à l'école, souvent associées à la croissance et au développement. Les enseignants s'efforcent d'offrir le soutien pédagogique approprié et des séances de rattrapage scolaire.

Ces difficultés ont aussi touché certains élèves du secondaire, en particulier ceux qui étaient en 2^e secondaire en 2020 et qui ont repris le programme d'examen complet en 2022. Il a été signalé que les défis académiques ont causé du stress, de l'anxiété et de la dépression, car les élèves ont dû mettre les bouchées doubles pour rattraper leur retard. Les écoles ont augmenté les services de tutorat pour atténuer cette pression et la santé publique a créé divers programmes dans les écoles pour contribuer au bien-être des élèves. Des inquiétudes subsistent quant à la sécurité et la santé dans les lieux publics, car les infections de COVID-19 se poursuivent avec de nouveaux variants du virus, mais la situation s'est considérablement améliorée depuis 2020.

La pandémie a mis en évidence l'importance de la santé mentale et du bien-être de tous les citoyens. La demande de services en santé mentale est à la hausse, car de plus en plus de personnes cherchent un soutien pour des problèmes comme l'anxiété et la dépression. La nécessité d'un soutien en matière de santé mentale continue d'être évoquée dans les débats publics et dans les médias. L'importance des liens sociaux, des soins personnels et des stratégies d'adaptation est mise en avant alors que les individus s'efforcent de gérer les responsabilités de la vie professionnelle et familiale tout en faisant face à l'adversité. Les parties prenantes de la CSEM reconnaissent l'importance de promouvoir les services et les programmes en matière de mieux-être tant pour le personnel que les élèves.

APPRENTISSAGES À PRIORISER ET ANNULATION DES ÉPREUVES

Les apprentissages prioritaires constituent un ensemble de priorités établi par le Ministère lors de la fermeture des écoles en raison de la pandémie de COVID-19 et des interruptions de fréquentation scolaire afin d'orienter la mise en œuvre et la planification des programmes d'études. Ces priorités ont été développées pour répondre aux défis posés par la pandémie et pour s'assurer que les élèves reçoivent l'éducation dont ils ont besoin pour poursuivre leurs études avec une base appropriée de connaissances, d'aptitudes et de compétences. Au moment de la rédaction du présent document, les directives quant aux apprentissages à prioriser sont toujours en place. Les priorités retenues visent à assurer le bien-être des élèves, à consolider les apprentissages, à développer l'autonomie et les compétences du 21^e siècle et à assurer l'équité. Elles ont permis aux enseignants d'alléger le programme et d'axer les apprentissages sur les matières où des contenus étaient identifiés comme prioritaires.

Les épreuves uniques ont été annulées pour juin 2020 et juin 2021. Pendant cette période, les élèves ont été évalués à partir du travail en classe, qui était noté par leurs enseignants. Les élèves ont continué à obtenir leur diplôme d'études secondaires et de l'éducation des adultes. L'impact de la pandémie n'a pas encore été pleinement perçu dans les résultats des élèves. En juin 2022, le MEQ a annulé les épreuves pour les élèves en précisant que l'application des apprentissages à prioriser réduirait le contenu du programme d'études. On s'attend à ce que les élèves reprennent le programme et le calendrier d'évaluation habituels une fois que cessera l'utilisation des apprentissages prioritaires. Ce retour progressif à la normale a aidé les élèves et le personnel à se remettre de la pandémie.

Au sortir de la pandémie, deux modèles d'enseignement ont connu une augmentation du nombre d'inscriptions. Comme beaucoup de familles et d'élèves n'étaient toujours pas à l'aise avec la fréquentation scolaire en raison de la présence continue de la COVID-19 dans les communautés, ils se sont tournés vers l'enseignement à la maison et les options virtuelles comme solutions de rechange.

ENSEIGNEMENT À LA MAISON

En juillet 2018, le Règlement sur l'enseignement à la maison et ses dispositions réglementaires connexes sont entrés en vigueur, conformément à la loi 101 et à la *Loi sur l'instruction publique du Québec*. La législation est venue réglementer l'enseignement à la maison afin d'établir un cadre et des structures permettant de veiller à ce que les élèves scolarisés à la maison reçoivent une éducation basée sur le programme d'études provincial (le Programme de formation de l'école québécoise, PFEQ). Dans ce cadre réglementaire, les commissions scolaires et les centres de services étaient tenus d'évaluer les projets d'apprentissage des élèves en se basant sur le PFEQ, de fournir des services complémentaires aux élèves (par exemple, des ressources d'apprentissage gratuites pour les élèves qui fréquentaient l'école, des services psychosociaux, l'accès aux installations scolaires telles que les laboratoires), de suivre et d'évaluer la progression des apprentissages des élèves conformément au PFEQ. En deux ans, la Direction de l'enseignement à la maison du MEQ s'est réapproprié ces tâches. Les élèves recevant l'enseignement à la maison sont tenus d'obtenir un diplôme d'études secondaires conformément à la *Loi sur l'instruction publique*.

Tableau A : Nombre d'élèves scolarisés à la maison et supervisés par la commission scolaire

Année scolaire	Primaire	Secondaire	Total
2018-2019	42	25	67
2019-2020	52	45	97
2020-2021	343	122	465
2021-2022	194	91	285
2022-2023	180	71	251

En réponse à la demande accrue de scolarisation à la maison et aux responsabilités qui en découlent pour la commission scolaire en matière de services, de supervision, de suivi et d'évaluation de ces élèves, la commission a mis en place une équipe de l'enseignement à la maison composée de professionnels.

Depuis juin 2022, les élèves scolarisés à domicile sont tenus de passer les épreuves du MEQ du 3^e cycle du primaire et de 4^e et 5^e secondaire. Les commissions scolaires et les centres de services ont mis en place et supervisé des centres d'examen pour que les élèves puissent passer les épreuves ministérielles conformément aux directives de la Direction de l'enseignement à la maison du MEQ.

Tableau B : Nombre d'élèves scolarisés à la maison ayant passé les épreuves du MEQ

Année scolaire	Primaire – 3 ^e cycle	4 ^e secondaire	5 ^e secondaire	Total
2021-2022	15	10	2	27

ÉCOLE VIRTUELLE

Le 16 mars 2020, le réseau de l'éducation du Québec a fermé ses portes en raison de la pandémie de COVID-19. Les commissions scolaires et les centres de services se sont empressés de basculer vers l'enseignement et l'apprentissage en ligne. De mars à juin 2020, tous les intervenants de l'éducation ont appris, se sont adaptés et ont réussi ce que l'on appelait autrefois l'enseignement à distance, qui est devenu l'enseignement en ligne ou l'école virtuelle.

Les écoles ont rouvert leurs portes pour l'année scolaire 2020-2021, avec une présence obligatoire à l'école pour les élèves et les enseignants. Toutefois, beaucoup de parents étaient réticents à renvoyer leurs enfants dans les bâtiments scolaires, car le virus de la COVID-19 était toujours présent dans les communautés. Certains de ces parents ont choisi de scolariser leurs enfants à la maison. D'autres parents pour qui l'école à la maison n'était pas une option viable ont opté pour l'école virtuelle. Pour pouvoir fréquenter l'école virtuelle pendant les années de pandémie, les parents devaient fournir une preuve médicale que leur enfant ne pouvait pas aller à l'école. La preuve devait indiquer que si l'enfant contractait la COVID à l'école et ramenait ce virus à la maison, cela représentait un grave danger médical pour l'enfant ou pour une personne avec laquelle l'enfant vivait. Les enseignants et les administrateurs devaient fournir le même type de preuve médicale pour travailler en mode virtuel.

Depuis septembre 2020, l'école virtuelle a connu plusieurs transformations : les commissions scolaires ont d'abord mis sur pied leur propre école virtuelle, puis un partenariat entre certaines commissions scolaires anglophones, y compris la CSEM, a donné lieu à l'Académie Québec Virtual pour 2023-2024, dans le cadre d'une initiative du MEQ.

Les élèves doivent répondre à l'un des critères suivants pour fréquenter l'école virtuelle :

- L'élève souffrant d'une affection de longue durée qui ne peut pas fréquenter l'école en présentiel en raison de la gravité de ses besoins. Toute demande doit être accompagnée d'une attestation récente (datant de moins de trois mois) émise par un professionnel de la santé ou des services sociaux.
- L'élève inscrit à un programme Sport-études/athlète de haut niveau et pour lequel l'école locale ne peut répondre à ses besoins scolaires en raison du manque d'accessibilité à des cours spécifiques (p. ex., séquence mathématique sciences, chimie, physique) ou de la distance et d'un conflit d'horaire entre l'organisation sportive et l'école.
- L'élève qui habite en zone rurale et dont les besoins scolaires ne peuvent être satisfaits au sein de son école locale en raison du manque d'accessibilité à des cours spécifiques (p. ex., séquence mathématique sciences, chimie, physique) et lorsque le transport vers une autre école n'est pas envisageable.

Tableau C : Nombre d'élèves inscrits à l'école virtuelle au 30 septembre des années suivantes

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nombre d'élèves	560	77	64	À déterminer

CONSULTATION

La consultation publique joue un rôle essentiel dans l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), car elle permet à la commission scolaire de travailler de concert avec ses parties prenantes, notamment les élèves, les parents, les enseignants, les professionnels de l'éducation, ainsi que les syndicats, les administrateurs scolaires, les cadres supérieurs et les commissaires. La consultation permet aux participants de partager leurs idées et leurs commentaires sur les défis auxquels les écoles et les parties prenantes sont confrontées, de même que sur les objectifs proposés pour la prochaine version du PEVR. En s'engageant avec les parties prenantes par le biais de la consultation publique, la commission scolaire peut s'assurer que les plans du MEQ sont en adéquation avec les besoins et les attentes de la communauté que nous desservons. En impliquant les parties prenantes dans le processus de prise de décisions, la commission scolaire réaffirme son engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité pour améliorer les services à la communauté.

Lors de la révision du Plan d'engagement vers la réussite, la commission scolaire a consulté tous les acteurs afin d'identifier leurs priorités et leurs préoccupations en matière de réussite des élèves. Chaque groupe s'est réuni virtuellement ou en personne pour une brève présentation résumant les réalisations du PEVR précédent. Les participants ont été invités à répondre à des questions qui les ont amenés à réfléchir aux défis que la commission devrait relever à l'avenir. Les participants ont fait part de diverses observations, identifiant les forces et les faiblesses des questions et enjeux opérationnels et systémiques quotidiens. Le processus de consultation a particulièrement mis en lumière des préoccupations émanant de la pandémie.

Parmi les différentes questions soulevées, certaines ne relèvent pas du champ d'application du Plan d'engagement vers la réussite. Les objectifs et les cibles qui forment le Plan d'engagement vers la réussite doivent avoir un impact direct et mesurable sur la réussite des élèves. Le MEQ a publié des indicateurs stratégiques à l'échelle de la province pour guider les objectifs du nouveau plan. Toutefois, la commission scolaire a toute latitude pour choisir les objectifs supplémentaires qu'elle inclura à l'issue de la consultation.

DÉFIS ISSUS DE LA CONSULTATION

Les défis suivants ont été identifiés lors de la consultation de la CSEM sur la réussite des élèves et l'amélioration des écoles.

RÉTENTION DU PERSONNEL ET RECRUTEMENT

Depuis la pandémie, il est devenu beaucoup plus difficile de recruter et de conserver des employés dans le secteur de l'éducation. Les écoles manquent de personnel, en particulier d'enseignants. De nombreux enseignants ont pris une retraite anticipée, ont démissionné ou ont pris des congés prolongés en raison d'inquiétudes concernant leur santé et leur sécurité. Le nombre d'enseignants disponibles a donc diminué et il est plus difficile pour les écoles de trouver des candidats éligibles. Outre les exigences de la salle de classe, les enseignants ont dû s'adapter rapidement à de nouvelles méthodes et technologies d'enseignement, notamment en utilisant des plateformes en ligne pour l'apprentissage à distance. Apprendre à passer d'un modèle d'enseignement à un autre peut ajouter du stress à un travail déjà complexe.

Ce défi a un effet direct sur la réussite des élèves, puisque leur apprentissage est facilité quand le personnel enseignant reste constant tout au long de l'année. L'enseignement dispensé par des enseignants qualifiés est également bénéfique aux élèves. On observe aussi une pénurie au niveau du personnel administratif,

de secrétariat et de conciergerie. Le Service des ressources humaines est toujours à l'affût de nouvelles façons d'attirer des candidats à l'enseignement au sein de la commission scolaire. À l'échelle provinciale, le recrutement et le maintien en poste des employés continuent d'être un défi dans le réseau de l'éducation.

BIEN-ÊTRE DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES

L'anxiété est une préoccupation grandissante tant pour les élèves que pour les enseignants, et les parties prenantes ont reconnu l'incidence de l'anxiété sur la santé mentale et le bien-être à l'école. Ces dernières années, la prévalence de l'anxiété chez les élèves a été mieux comprise, et des études ont montré que les troubles anxieux constituent les problèmes de santé mentale les plus répandus chez les enfants et les adolescents¹. En conséquence, la société se préoccupe de plus en plus de l'impact de l'anxiété sur les élèves, notamment sur les résultats scolaires et le développement social.

Les répercussions de l'anxiété sur les enseignants sont également de plus en plus inquiétantes. Les lourdes charges de travail, les longues heures de travail et la médiation des conflits avec les élèves et les parents peuvent contribuer à des niveaux élevés de stress et d'anxiété chez les enseignants. Les enseignants sont chargés de planifier et de dispenser les cours, d'évaluer les progrès des élèves, de fournir une rétroaction et de gérer le comportement de la classe. En outre, les enseignants peuvent se voir confier la responsabilité d'activités parascolaires, telles que l'entraînement d'équipes sportives ou l'organisation d'événements scolaires. Avec toutes ces responsabilités, il peut devenir difficile pour les enseignants de consacrer du temps au maintien d'un bon équilibre entre leur vie professionnelle et leur vie privée.

La société étant davantage conscientisée aux effets de l'anxiété sur les élèves et les enseignants, l'accent est mis de plus en plus sur la lutte contre l'anxiété par le biais de l'éducation et du soutien. Cela s'est traduit par une augmentation du financement des ressources en santé mentale dans les écoles et par la mise en place de formations et d'outils pour aider les enseignants à mieux gérer le stress et l'anxiété. Dans la version précédente du Plan d'engagement vers la réussite, le Service des ressources humaines a donné la priorité au perfectionnement professionnel dans ce domaine et s'est engagé à multiplier les occasions pour les employés de participer à des webinaires visant à améliorer leur bien-être.

En 2018, la CSEM a ajouté le suivi de la perception de l'anxiété par les élèves aux objectifs relatifs au climat scolaire dans son Plan d'engagement vers la réussite. Étant donné la prévalence de cet enjeu, nous continuerons à rendre compte de la perception de l'anxiété par les élèves, ainsi que des mesures prises pour améliorer le bien-être général des élèves et le climat scolaire.

LACUNES DANS L'APPRENTISSAGE SCOLAIRE ET SOCIAL DES ÉLÈVES

Les lacunes en matière d'apprentissage scolaire et social soulèvent des préoccupations à la grandeur du système. Pendant la pandémie, les élèves ont dû faire face à des mesures d'atténuation de la pandémie comme la distanciation sociale, le port du masque et les barrières en plexiglas qui ont limité les contacts sociaux réguliers et certaines activités pédagogiques. En raison des fermetures, des exigences de la Santé publique liées à l'isolement et aux éclosions de COVID, les élèves et les enseignants ont dû passer de l'enseignement en classe à l'apprentissage en ligne. Ces ruptures avec l'environnement d'apprentissage normal ont créé des interruptions dans le calendrier scolaire, qui se sont traduites par des lacunes dans l'apprentissage scolaire et social des élèves. Ces lacunes ont été exacerbées par les différences

¹ Wiens, K. et al., « *A growing need for youth mental health services in Canada: examining trends in youth mental health from 2011 to 2018* », *Epidemiology and psychiatric sciences*, vol. 29 e115, 17 avril 2020, doi : 10.1017/S2045796020000281.

incontrôlables dans l'environnement familial des élèves, liées aux finances de la famille, aux conditions de vie, aux responsabilités familiales et aux situations d'emploi.

À la suite de la pandémie, les lacunes académiques seront comblées afin de permettre aux élèves de progresser dans le cadre du PFEQ et de les aider à réussir. En raison de leur impact sur la réussite scolaire, les efforts seront intensifiés pour combler les lacunes sociales liées au développement de communications et de relations positives entre pairs et entre élèves et adultes, à l'amélioration de la motivation, et à la reprise de routines salutaires et de bonnes habitudes d'étude.

La commission scolaire suivra de près la réduction de ces écarts par le biais des objectifs académiques établis dans le PEVR et en surveillant le climat scolaire grâce aux résultats du sondage OURSCHOOL.

COMMUNICATION ET GESTION DES TÂCHES

Un des problèmes soulevés lors de la consultation concernait les préoccupations des acteurs quant à l'augmentation de la charge de travail dans les écoles, la fusion de nouvelles routines de politiques et de procédures visant à garantir des mesures de santé et de sécurité, et le déroulement régulier de la journée scolaire. Pendant la pandémie, les administrateurs ont dû faire face à une évolution rapide des réglementations et des directives de la Santé publique et du ministère de l'Éducation. Pour que les écoles restent ouvertes, les administrateurs ont mis en œuvre ces politiques et procédures tout en les adaptant, le cas échéant, au contexte spécifique de leurs établissements. Ils ont ainsi dû assumer des tâches supplémentaires liées aux budgets, à l'acquisition et à la distribution de l'équipement de protection individuelle et des tests rapides de dépistage de la COVID-19, ainsi qu'à la supervision des procédures de désinfection. La communication supplémentaire requise de la part des administrateurs pour transmettre les plans et les procédures à toutes les parties prenantes a constitué une préoccupation majeure. Alors que le port du masque et la vaccination étaient controversés, les écoles ont fait de leur mieux pour atténuer les défis posés par la pandémie tout en continuant à offrir un niveau élevé de soins aux élèves et au personnel.

Outre les défis posés par le manque de personnel, les administrateurs ont dû gérer l'apprentissage à distance pour les enseignants, les élèves et eux-mêmes. Ces routines étaient nouvelles et se sont développées tout au long de la pandémie. La nécessité de communiquer avec toutes les parties prenantes a été permanente. Bien que la pandémie soit en grande partie derrière nous, les écoles doivent toujours s'assurer que l'environnement est sûr et propre, et s'il fallait revenir à l'apprentissage à distance, que tout le personnel et tous les élèves seront en mesure de le faire.

À la lumière de la pandémie et de ses conséquences, le défi à relever est de rétablir les communications au-delà de l'information et d'améliorer le sentiment d'appartenance à la communauté et à l'école afin de continuer à travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes.

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES POUR SOUTENIR L'APPRENTISSAGE AU 21^E SIÈCLE

Dans le paysage numérique actuel, qui évolue rapidement, le développement de compétences numériques s'impose de plus en plus pour les élèves. Ces compétences sont essentielles pour les préparer au monde du travail de demain, où la technologie jouera probablement un rôle encore plus central qu'aujourd'hui. La modernisation des installations pour garantir aux élèves une connexion Internet stable est cruciale afin d'assurer à tous les élèves un accès équitable aux ressources et aux opportunités éducatives.

Les parties prenantes ont exprimé leur inquiétude quant à l'accès des élèves et des enseignants à l'Internet dans les écoles. Depuis la pandémie, les enseignants continuent d'utiliser des ressources numériques et

des plateformes en ligne pour dispenser leurs cours, évaluer les progrès des élèves et soutenir l'apprentissage par projet. Le défi auquel la commission scolaire est confrontée est de continuer à fournir l'accès à des appareils à jour et à une variété d'applications et de logiciels.

À la maison, tous les élèves n'ont pas le même accès à la technologie et à l'Internet. Les élèves issus de foyers à faibles revenus n'ont pas toujours un accès fiable à l'Internet, ce qui peut les désavantager lorsqu'il s'agit de faire leurs devoirs ou d'accéder à des ressources éducatives en dehors des heures de classe. Un accès fiable à l'Internet à la maison peut permettre aux élèves d'accéder à des ressources éducatives en ligne, de faire leurs devoirs et de communiquer avec leurs enseignants et leurs camarades en dehors des heures de classe. Cela peut contribuer à uniformiser les règles du jeu et à fournir à tous les élèves les ressources et les possibilités dont ils ont besoin pour réussir sur le plan scolaire.

Bien que le maintien d'une infrastructure robuste soit important pour la connectivité, la réussite des élèves est directement influencée par l'utilisation de la technologie en classe. Le Plan d'engagement vers la réussite comprendra des objectifs visant à développer les compétences numériques des élèves et des enseignants.

RÉSUMÉ DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022

À la suite de l'approbation du premier Plan d'engagement vers la réussite, les écoles et les centres ont mis sur pied leurs projets éducatifs et commencé à travailler à l'amélioration de l'école et à la réussite des élèves. La pandémie de COVID-19 a interrompu la mise en œuvre de nombreuses stratégies élaborées pour atteindre nos objectifs. Voici un extrait du rapport annuel 2021-2022 :

- Le taux de diplomation et de qualification des élèves après sept ans a augmenté, passant de 88,6 % en 2016 à 92,7 % en 2022. Il s'agit du meilleur résultat pour la commission scolaire à cet égard.
- L'écart des taux de diplomation et de qualification entre les garçons et les filles a diminué, passant de 8,2 % en 2016 à 3,6 % en 2022.
- Le taux de diplomation et de qualification des élèves ayant des besoins particuliers a diminué considérablement, passant de 76,7 % en 2019 à 66,7 % en 2020. Ce taux a grimpé à 74,3 % en 2021, avant de s'établir à 75,1 % en 2022.
- Le taux de réussite global des élèves à l'épreuve de juin en mathématique de 4^e secondaire (CST) est passé de 63,3 % en 2017 à 66,0 % en 2022. Le taux le plus élevé, 67,8 %, a été enregistré en 2018.
- Les épreuves uniques *History* et histoire de 4^e secondaire ont été retardées, et différentes épreuves d'appoint ont été utilisées tout au long de la pandémie. La première épreuve unique du nouveau programme aura lieu en juin 2023.
- Le taux de réussite des élèves à l'épreuve unique *English Language Arts* de 5^e secondaire est demeuré stable à environ 96 % en 2022. La note moyenne a augmenté, passant de 74,2 % en 2017 à 78,3 % en 2022.
- Le taux de réussite des élèves pour la composante lecture de l'épreuve de 5^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme de base) s'est replié, passant de 90,4 % en 2017 à 86,3 % en 2022.
- Le taux de réussite des élèves pour la compétence C2, raisonnement mathématique, de l'épreuve unique de fin du 3^e cycle a diminué, passant de 74,3 % en 2017 à 66,1 % en 2019. En 2022, le taux s'est établi à 73,1 %.

- Tout au long de la pandémie, le sondage OURSCHOOL a été mené dans le but de connaître la perception des élèves concernant la pandémie et leur bien-être. Étant donné que divers modèles d'enseignement étaient en place depuis 2020, les données ont été utilisées individuellement par l'école, plutôt que globalement pour la commission scolaire, afin d'aider à améliorer le climat scolaire.
- Le nombre d'élèves inscrits à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle a fléchi considérablement depuis 2020, en raison de la pandémie. De nombreux élèves étrangers n'ont pas pu poursuivre leurs études en raison de la fermeture des frontières. La baisse des inscriptions continue de poser un problème dans ce secteur.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le MEQ publie annuellement des données sur la réussite des élèves. Le taux de réussite du MEQ en matière de diplomation et de qualification des élèves est déterminé en examinant la proportion des élèves qui obtiennent un diplôme d'études secondaires (DES) ou une première qualification² sept ans après leur entrée au secondaire. Les données suivent les cohortes d'élèves selon la commission scolaire ou le centre de services où ils sont inscrits en 1^{re} secondaire. Le taux après sept ans tient compte de deux années supplémentaires après la 5^e secondaire, au cours desquelles les élèves peuvent terminer leurs études à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle.

La CSEM a maintenu un taux de diplomation/de qualification après sept ans supérieur à 90 % tout au long du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022. Elle continuera à surveiller et à fixer des objectifs pour la réussite des élèves dans les cours liés à l'obtention du diplôme (mathématique, sciences, sciences sociales et langues).

Tableau 1 : Taux de diplomation et de qualification après 5, 6 et 7 ans, ensemble du Québec et CSEM (%)

	Cohorte de 2013 (suivie jusqu'en 2019-2020)			Cohorte de 2014 (suivie jusqu'en 2020-2021)			Cohorte de 2015 (suivie jusqu'en 2021-2022)		
	5 ans	6 ans	7 ans	5 ans	6 ans	7 ans	5 ans	6 ans	7 ans
Ensemble du Québec	72,7	79,4	81,8	72,7	79,1	82,1	76,2	81,9	84,1
Réseau public	68,2	75,9	78,6	68,1	75,4	79,0	72,5	78,9	81,6
Réseau privé	88,9	92,2	93,0	88,8	92,3	93,5	-	-	-
CSEM	81,0	88,8	90,3	83,8	89,6	91,6	85,4	91,0	92,7

Source : Taux de diplomation et de qualification par cohorte de nouveaux inscrits au secondaire, 2022 et 2021; Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, cohortes de 2014 et 2015

Le Tableau 1 fait état des taux de diplomation et de qualification après 5, 6 et 7 ans pour la CSEM, l'ensemble des écoles du réseau public et du réseau privé, et toutes les écoles de la province. En 2020, le taux de réussite de la CSEM sur 7 ans s'établissait à 90,3 %. Il a affiché une légère hausse en 2021, pour atteindre 91,6 %. Au moment de la rédaction du présent document, le taux de réussite de la CSEM sur 7 ans est de 92,7 %; il s'agit de son taux de réussite le plus élevé atteint à ce jour au regard de la diplomation et de la qualification.

Tableau 1A : Taux de diplomation et de qualification après 7 ans, selon le secteur (%)

	2012 (cohorte suivie jusqu'en 2019)	2013 (cohorte suivie jusqu'en 2020)	2014 (cohorte suivie jusqu'en 2021)
Secteur des jeunes	88,5	86,9	88,6
Formation générale des adultes	4,1	3,3	2,7
Formation professionnelle	0,0	0,1	0,4
Total	92,5	90,3	91,6

Source : MEQ, PSP, DGSAD, BIA, DIS, compilation spéciale des taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, 2022

² Diverses certifications peuvent être considérées comme une première qualification; dans le présent document, il s'agit le plus souvent d'élèves inscrits dans un parcours axé sur l'emploi qui reçoivent une formation préparatoire au travail ou une formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

Le Tableau 1A montre la contribution au taux de réussite par secteur. Le taux de réussite au secteur des jeunes est resté stable, dans la tranche supérieure des 80 %. La contribution du secteur de l'éducation des adultes a progressivement diminué, passant de 4,1 % en 2019 à 2,7 % en 2021. Puisque le taux de diplomation au secteur des jeunes augmente, il y a moins d'élèves qui doivent terminer leurs études à l'éducation des adultes. Le nombre d'élèves qui obtiennent une formation professionnelle est à la hausse, de 0,0 % en 2019 à 0,4 % en 2021. Il convient de souligner cette tendance et il est à souhaiter qu'elle demeure à la hausse puisqu'il s'agit également d'un objectif du plan stratégique du MEQ.

Tableau 1B : Taux de diplomation et de qualification après 7 ans (%)

	2012 (cohorte suivie jusqu'en 2019)	2013 (cohorte suivie jusqu'en 2020)	2014 (cohorte suivie jusqu'en 2021)
Taux de qualification	0,4	1,4	1,6
Taux de diplomation	91,3	88,9	90,9
Total	92,5	90,3	91,6

Source : MEQ, PSP, DGSAD, BIA, DIS, compilation spéciale des taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, 2022

Le taux de diplomation et de qualification comprend principalement les diplômes d'études secondaires (DES) et diverses qualifications supplémentaires que les élèves peuvent obtenir par le biais de la formation axée sur l'emploi. Un examen plus approfondi des données (non présenté ici) montre que les qualifications correspondent à environ 4 % du total provincial. Le Tableau 1B montre qu'à la CSEM, les qualifications représentent moins de 2 % du taux total de diplomation. Néanmoins, il est intéressant de souligner que le taux de qualification augmente progressivement, ce qui pourrait s'expliquer par l'accroissement du taux de qualification des élèves ayant des besoins particuliers.

En plus du secteur des jeunes, l'éducation des adultes et la formation professionnelle constituent une part importante du système. Outre les élèves du secteur des jeunes qui terminent leur DES à la formation générale des adultes, certains élèves obtiennent des qualifications à la formation professionnelle. Le secteur des adultes est composé d'élèves ayant poursuivi leurs études à l'éducation des adultes dans le but de suivre des cours académiques qui ont contribué à l'achèvement de leurs études. Le secteur de la formation professionnelle regroupe une clientèle étudiante diversifiée constituée de jeunes diplômés du secondaire, d'élèves adultes et d'élèves internationaux.

Les services à l'éducation des adultes et à la formation professionnelle ont été durement touchés par la pandémie, les priorités ayant été réorientées vers le maintien de la santé et de la sécurité dans les bâtiments et l'apprentissage à distance. Les élèves qui ont entamé un programme exigeant l'apprentissage de compétences en personne peuvent ne pas avoir reçu la formation requise, ce qui a retardé l'achèvement du programme. Il est également possible que des élèves qui ont intégré le marché du travail durant la pandémie aient choisi de ne pas terminer leur formation.

Tableau 2 : Proportion des élèves ayant terminé leur programme de formation professionnelle en 3 ans

Cohorte	Taux de réussite en 3 ans (%)
2020-2021	69,9
2021-2022	60,2

Source : AEVS Power BI, 2023

Le MEQ s'est donné comme priorité d'augmenter de 81,6 % en 2023 à 85,6 % en 2027 la proportion des élèves qui obtiennent une qualification en formation professionnelle en 3 ans. La base de référence sera calculée à partir d'une moyenne des deux dernières années. La base de référence est de 65,1 %.

Objectif de la CSEM : D’ici 2027, maintenir à 92 % ou plus la proportion des élèves obtenant un premier diplôme ou une première qualification en 7 ans après l’entrée au secondaire

Objectif de la CSEM : D’ici 2027, porter la proportion des élèves obtenant un diplôme en formation professionnelle en 3 ans de 65,1 % (2023) à 70 %

Pour obtenir un diplôme d’études secondaires, les élèves doivent réussir les cours obligatoires en 4^e et 5^e secondaire. La commission scolaire surveillera et fixera des objectifs pour les matières suivantes : mathématique; science et technologie; *History*/histoire; *English Language Arts* et français, langue seconde.

Tableau 3 : Taux de réussite à l’épreuve de 4^e secondaire de juin du MEQ en mathématique, science et technologie*, *History of Quebec and Canada* et histoire du Québec et du Canada pour la CSEM et le réseau public du Québec (%)**

Matière	Taux de réussite CSEM		Taux de réussite Réseau public du Québec	
	2019	2022	2019	2022
Math C2 (culture, société et technique)	61,9	66,0	67,2	64,3
Science et technologie	83,9	85,9	81,5	80,3
<i>History of Quebec and Canada</i>	77,3	69,3	-	-
Histoire du Québec et du Canada	97,1	88,9	-	-

Source : Charlemagne, 2022

*Les résultats en science et technologie reflètent le taux de réussite du cours 555444.

** Les résultats en *History* et histoire reflètent le taux de réussite des cours 587404 et 087404.

Note : Les taux de réussite en *History* et histoire sont provisoires et basés sur des épreuves d’appoint préparées par le MEQ. Comme ces épreuves n’étaient pas obligatoires, il n’y a pas de données pour les écoles publiques de la province. La première épreuve unique est prévue pour juin 2023 et représentera 20 % de la note finale de l’élève dans le cours.

***Il n’y a pas eu d’épreuves en 2020 ni en 2021 en raison de la pandémie

Mathématique

Tableau 3A : Taux de réussite en mathématique de 4^e secondaire CST, C2 (%)

Matière	Taux de réussite CSEM		Taux de réussite Réseau public du Québec	
	2019	2022	2019	2022
Math (culture, société et technique)	61,9	66,0	67,2	64,3

Source : Charlemagne, 2022

Il convient de noter qu’environ la moitié des élèves de la CSEM en 4^e secondaire sont inscrits à la séquence sciences naturelles (SN). Ce cours est un prérequis pour suivre des cours de sciences en 5^e secondaire. Depuis 2018, le taux de réussite moyen en SN est supérieur à 90 %. Tous les autres élèves doivent suivre le cours de mathématique séquence culture, société et technique (CST).

Le tableau 3A montre qu'en 2019 le taux de réussite de la commission scolaire pour la compétence 2 était de 61,9 %, soit environ 5 % de moins que le taux de réussite de la province. En 2022, le résultat de la commission scolaire est passé à 66 %, soit un peu plus que le taux provincial de 64,3 %. La priorité est d'augmenter le taux de réussite dans cette matière.

La base de référence est calculée en utilisant la moyenne des résultats de 2019 et 2022 et s'élève donc à 64 %.

Objectif de la CSEM : D'ici 2027, porter le taux de réussite des élèves de 4^e secondaire à l'épreuve de juin en mathématique CST (C2) de 64 % (2023) à 69 %

Science et technologie

Tableau 3B : Taux de réussite global en science et technologie (%)

Matière	Taux de réussite CSEM		Taux de réussite Réseau public du Québec	
	2019	2022	2019	2022
Science et technologie	83,9	85,9	81,5	80,3

Source : Charlemagne, 2022

Avant la pandémie, le taux de réussite des élèves de la commission scolaire en science et technologie de 4^e secondaire avait diminué de façon constante, passant de 87,2 % en 2017 à 83,9 % en 2019. En juin 2022, le taux est remonté à 85,9 %, ce qui se rapproche de notre base de référence du plan initial d'engagement vers la réussite. Pendant la pandémie, le taux de réussite des élèves s'est accru grâce à l'initiative des apprentissages prioritaires du MEQ, qui a permis de consacrer plus de temps pour consolider les apprentissages des élèves. La priorité dans ce domaine est d'augmenter le taux de réussite. La base de référence, calculée en utilisant la moyenne des résultats des deux dernières années, est de 84,9 %.

Objectif de la CSEM : D'ici 2027, porter le taux de réussite global des élèves de 4^e secondaire en science et technologie de 84,9 % (2023) à 88,5 %

Histoire

Tableau 3C : Taux de réussite global en *History of Quebec and Canada* (%)

Matière	Taux de réussite CSEM		Taux de réussite Réseau public du Québec	
	2019	2022	2019	2022
<i>History of Quebec and Canada</i>	77,3	69,3	-	-
Histoire du Québec et du Canada	97,1	88,9	-	-

Source : Charlemagne, 2022

En 2017, le programme *History* de 4^e secondaire a été remplacé par le cours *History of Quebec and Canada* (cela s'applique également au cours histoire du Québec et du Canada). Pour mesurer l'amélioration, la commission scolaire surveille le taux de réussite global du cours comme indicateur. En général, le taux est constitué de la note du cours (50 %) et de la note de l'épreuve unique (50 %).

À la suite du changement de programme, le MEQ a prévu deux années d'épreuves d'appoint, afin de permettre aux enseignants et aux élèves de se familiariser progressivement avec le nouveau matériel. Les épreuves uniques de ce cours étaient prévues pour juin 2020 mais ont été annulées en raison de la pandémie.

Les élèves de 4^e secondaire ont passé l'épreuve d'appoint provinciale en 2019 et 2022 dans le cadre de la stratégie d'évaluation formative de la CSEM. Comme il s'agissait d'épreuves d'appoint, les résultats n'ont pas été pondérés par le MEQ. La première épreuve unique de ce cours est prévue pour juin 2023 et vaudra 20 % de la note globale. Les années suivantes, le taux sera calculé comme suit : 50 % pour la note du cours et 50 % pour la note de l'épreuve. Il convient de souligner que cette épreuve sera soumise au processus de modération, ce qui pourrait avoir une incidence sur les résultats des élèves. La base de référence, calculée en utilisant la moyenne des résultats des deux dernières années, s'élève à 73,3 %.

Les élèves inscrits en histoire sont ceux qui ont démontré leur compétence en français, langue seconde. Avant la pandémie, le taux de réussite dans ce cours était constamment supérieur à 90 %; en 2019, il s'établissait à 97,1 %. En juin 2022, il est passé à 88,9 %. Étant donné que les élèves de ce cours n'ont pas encore passé d'épreuve unique, la priorité sera de maintenir un taux de réussite supérieur à 90 %.

Objectifs de la CSEM :

D'ici 2027, porter le taux de réussite global des élèves de 4^e secondaire en *History of Quebec and Canada* de 73,3 % (2023) à 78 %

D'ici 2027, maintenir un taux de réussite global des élèves de 4^e secondaire en histoire du Québec et du Canada supérieur à 90 %

English Language Arts (5^e secondaire)

La Commission scolaire English-Montréal s'est engagée à former des élèves bilingues. Depuis la Convention de partenariat (2008), elle continue de suivre les progrès des élèves en français, langue seconde et en *English Language Arts* où l'anglais est la langue d'enseignement à la fin de la 2^e année du 3^e cycle du primaire et de la 5^e année du secondaire.

Tableau 4 : Taux de réussite global et note moyenne à l'épreuve de juin de 5^e secondaire en *English Language Arts* (%)

ELA, 5 ^e secondaire	CSEM		Réseau public du Québec	
	2019	2022	2019	2022
Taux de réussite	96,3	96,2	96,6	96,2
Note moyenne	75,4	78,3	75,8	78,7

Source : Charlemagne, 2022

En 2018, le Plan initial d'engagement vers la réussite a reconnu qu'historiquement le taux de réussite des élèves de 5^e secondaire en *English Language Arts* était constamment de l'ordre de 95 % et plus. Étant donné que l'anglais est la langue d'enseignement, le plan donnait la priorité à la communication des compétences des élèves mesurées à l'épreuve de juin, lorsque les données provinciales sont disponibles à des fins de comparaison. Le Tableau 4 montre que le taux de réussite des élèves de la CSEM est demeuré relativement stable de 2019 à 2022, à environ 96 %. La note moyenne de la commission scolaire est passée de 75,4 % en 2019 à 78,3 % en 2022. Ces deux résultats reflètent les résultats provinciaux. La commission scolaire

continuera à donner la priorité à l'amélioration des compétences des élèves dans cette matière. La base de référence, calculée en utilisant la moyenne des résultats des deux dernières années, s'élève à 76,8 %.

Objectifs de la CSEM :

D'ici 2027, maintenir un taux de réussite global de 95 % à l'épreuve unique de 5^e secondaire en *English Language Arts*

D'ici 2027, porter la note moyenne à l'épreuve unique en *English Language Arts* de 76,8 % (2023) à 78,0 %

Français, langue seconde (5^e secondaire)

Tableau 5 : Taux de réussite à l'épreuve de 5^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (%)

Français, langue seconde	CSEM		Réseau public du Québec	
	2019	2022	2019	2022
FLS – Programme de base	93,4	86,3	91,1	100
FLS – Programme enrichi	84,5	94,7	89,1	93,1

Source : Charlemagne, 2022

Le Tableau 5 montre le taux de réussite des élèves de la CSEM et des écoles publiques du Québec dans les deux cours de français, langue seconde (programme de base et programme enrichi). L'indicateur utilisé pour mesurer l'atteinte de cet objectif est la compétence en lecture, puisqu'elle est unique et évaluée par le MEQ.

En 2018, le plan initial d'engagement vers la réussite priorisait le maintien d'un taux de réussite de 90 % ou plus pour le programme de base. Le taux de réussite a diminué, passant de 93,4 % en 2019 à 88,6 % en 2022. Les élèves en français, langue seconde (programme de base) ont sans doute été plus touchés par la fermeture en raison de la pandémie. Pendant cette période, de nombreux élèves de la CSEM n'ont pas pu travailler la communication en français comme ils l'auraient fait en classe.

Dans le programme enrichi de français, langue seconde, le taux de réussite de la commission scolaire a augmenté de 84,5 % en 2019 à 94,7 % en 2022. Les élèves du programme enrichi ont une meilleure maîtrise de la langue et ont probablement pu continuer à apprendre de façon autonome pendant la pandémie. La commission scolaire continuera à veiller à ce que le taux de réussite dans les deux cours se maintienne à 90 % ou plus.

Lorsque le taux de réussite d'un cours est maintenu à 90 %, le prochain domaine d'amélioration consiste à accroître les compétences des élèves.

Tableau 5A : Note moyenne à l'épreuve de juin de 5^e secondaire en lecture, français langue seconde (%)

	CSEM		Réseau public du Québec	
	2019	2022	2019	2022
FLS – Programme de base	84,7	80,9	82,3	92,7
FLS – Programme enrichi	72,9	80,5	76,3	80,9

Source : Charlemagne, 2022

En français, langue seconde (programme de base), la note moyenne des élèves de la CSEM a diminué, passant de 84,7 % en 2019 à 80,9 % en 2022. Dans les écoles publiques du Québec, la note moyenne a augmenté de façon significative, de 82,3 % en 2019 à 92,7 % en 2022. En français, langue seconde (programme enrichi), la note moyenne des élèves de la CSEM est passée de 72,9 % en 2019 à 80,5 % en 2022. Ces notes reflètent les résultats provinciaux.

La base de référence est calculée en utilisant la moyenne des résultats des deux dernières années. Pour le programme de base, la base de référence est de 82,8 %. Pour le programme enrichi, la base de référence s'élève à 76,7 %.

Objectifs de la CSEM :

D'ici 2027, maintenir un taux de réussite d'au moins 90 % à l'épreuve de 5^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme de base)

D'ici 2027, maintenir un taux de réussite d'au moins 90 % à l'épreuve de 5^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme enrichi)

D'ici 2027, porter la note moyenne des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme de base) de 82,8 % (2023) à 84,0 %

D'ici 2027, porter la note moyenne des élèves à l'épreuve de 5^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme enrichi) de 76,7 % (2023) à 79,0 %

OBJECTIFS POUR L'ÉCOLE PRIMAIRE

L'école primaire sert de base à l'épanouissement scolaire et personnel futur de l'élève. C'est au cours de ces années de formation que les élèves acquièrent des compétences fondamentales pour le développement du langage et l'acquisition des concepts mathématiques. En surveillant les résultats des élèves à l'école primaire, les éducateurs peuvent identifier les domaines dans lesquels les élèves auront besoin d'un soutien et d'interventions supplémentaires pour améliorer leurs résultats en vue de leurs études secondaires.

La commission scolaire suivra les résultats scolaires dans les matières de base à la fin de la 2^e année du 3^e cycle (6^e année). Dans la mesure du possible, les épreuves uniques serviront d'indicateur. Il est important de noter que ces objectifs reflètent les résultats des élèves sur un indicateur en utilisant les examens de fin de cycle pour donner un aperçu des résultats des élèves à la fin de l'année. Les bulletins scolaires individuels offrent un portrait global de la progression des élèves au cours de l'année scolaire.

Tableau 6 : Proportion des élèves de la CSEM en fin de 3^e cycle qui obtiennent entre 70 % et 100 % pour la compétence 1 à l'épreuve de juin en mathématique (%)

Année	CSEM
2019	68
2022	55

Source : DBMS, 2022

En suivant les progrès en mathématique du 3^e cycle, le plan met l'accent sur la situation-problème (compétence 1) en tant qu'indicateur de la réussite de l'élève. La compétence situation-problème est conçue pour aider les élèves à développer une pensée critique et des compétences en matière de résolution de problèmes liés à des situations de la vie réelle. Les élèves doivent être en mesure de lire et de comprendre le problème, d'identifier les processus mathématiques pour le résoudre et de déterminer les informations manquantes. Cela représente un défi pour les élèves ayant des difficultés liées à la littératie.

Le Tableau 6 montre que le taux de réussite des élèves de la CSEM a diminué, passant de 68 % en 2019 à 55 % en 2022. Le MEQ a priorisé l'amélioration de la proportion des élèves de fin de 3^e cycle obtenant entre 70 % et 100 % pour la compétence 1 à l'épreuve de juin. Cette proportion passera de 66 % en 2023 à 75 % en 2027.

La base de référence, calculée en utilisant les résultats des deux dernières années, est de 61,5 %.

Objectif de la CSEM : Porter de 61,5 % en 2023 à 69 % en 2027 la proportion des élèves en fin de 3^e cycle qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve de juin en mathématique

Tableau 7 : Taux de réussite des élèves de la CSEM de la 2^e année du 3^e cycle à l'épreuve de juin en *English Language Arts* (%)

	2018	2019	2022
Lecture	89,1	92,9	87,3
Écriture	94,1	95,9	92,5

Source : DBMS, 2022

Pour le suivi du 3^e cycle en *English Language Arts*, les deux composantes de l'examen sont utilisées pour déterminer les progrès. Le Tableau 7 montre que la composante lecture est passée de 89,1 % en 2018 à 92,9 % en 2019. Le taux a diminué à 87,3 % en 2022. Le taux de réussite de la composante écriture s'est maintenu au-dessus de 90 % de 2018 à 2022.

Objectifs de la CSEM :

D'ici 2027, maintenir le taux de réussite des élèves de fin du 3^e cycle du primaire à l'épreuve de juin en lecture, *English Language Arts*, supérieur à 90 %

D'ici 2027, maintenir le taux de réussite des élèves de fin du 3^e cycle du primaire à l'épreuve de juin en écriture, *English Language Arts*, supérieur à 90 %

Tableau 8 : Taux de réussite des élèves de la CSEM de la 2^e année du 3^e cycle à l'épreuve français, langue seconde (%)

	2018	2019	2022
Lecture	90,8	87,1	-
Écriture	92,5	90,6	-

Source : Rapport annuel de la CSEM 2017-2018, Lumix 2019

Le Tableau 8 indique que les résultats antérieurs à 2020, en lecture et en écriture, étaient relativement stables, tout juste en deçà de 90 %. Il importe de préciser que ces résultats représentent un agrégat des

trois modèles d'enseignement (de base, bilingue et d'immersion). Les épreuves pour les élèves du programme bilingue et du programme d'immersion sont les mêmes, avec une variation pour le programme de base. Il convient aussi de noter que l'examen est un outil d'évaluation développé par la commission scolaire puisqu'il n'y a pas d'épreuve provinciale disponible.

En 2022, comme les épreuves provinciales ont repris, la commission scolaire a choisi d'utiliser l'examen de la fin du 3^e cycle comme outil d'évaluation formative; c'est pourquoi les résultats des élèves n'ont pas été utilisés aux fins de production de rapport. Les résultats de l'épreuve à venir en juin 2023 seront utilisés pour fixer des objectifs appropriés en vue de maintenir le taux de réussite et la note moyenne en lecture et en écriture.

Objectifs de la CSEM :

D'ici 2027, maintenir le taux de réussite des élèves du primaire à l'épreuve de la commission scolaire de fin du 3^e cycle en lecture, français langue seconde, à 90 %

D'ici 2027, maintenir le taux de réussite des élèves du primaire à l'épreuve de la commission scolaire de fin du 3^e cycle en écriture, français langue seconde, à 90 % ou plus

OBJECTIFS EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ

La recherche de la réussite pour tous et de l'équité pour les élèves est essentielle pour créer une société juste et équitable. On dit souvent que l'éducation est le grand égalisateur, car elle peut procurer les compétences et les connaissances nécessaires pour améliorer la vie et les possibilités de tous ceux qui y ont accès. Cet objectif ne peut être atteint que si tous les élèves ont accès à un enseignement et à des ressources de qualité, quelle que soit leur situation. Le ministre a invité les commissions scolaires à réduire l'écart entre les taux de réussite de certains groupes d'élèves confrontés à des facteurs qui compromettent l'obtention de leur diplôme.

Dans le plan initial d'engagement vers la réussite, la CSEM a fait état de l'écart de diplomation et de qualification entre les élèves selon le sexe (garçons et filles) ou le statut socio-économique (écoles de milieux favorisés et défavorisés) et l'écart entre les élèves ayant des besoins particuliers (qui ont un code de difficulté) et les autres. Les données utilisées pour suivre les progrès réalisés dans le cadre de ces objectifs sont calculées et fournies par le MEQ, ce qui permet d'effectuer des comparaisons entre les provinces. Les données relatives à l'écart entre les sexes sont disponibles chaque année. Les données les plus récentes concernant le statut socio-économique et les besoins particuliers sont publiées deux ans plus tard. Il est important de noter que les écoles sont classées comme favorisées ou défavorisées selon leur rang dans le document provincial intitulé Indice de milieu socio-économique (IMSE), qui tient compte du plus haut niveau de scolarité de la mère et du niveau d'activité financière (emploi) de la famille, tels que rapportés par les données du recensement à l'aide du code postal des élèves. Ces facteurs permettent de déterminer si la population de l'école peut être considérée comme favorisée ou défavorisée.

Bien que les données utilisées pour le suivi des objectifs en matière d'équité soient fournies par le MEQ, la CSEM a pris des mesures pour améliorer sa capacité à fournir des données précises sur l'identité de genre des élèves. Les informations relatives au genre des élèves peuvent être mises à jour dans le système d'inscription de la CSEM, sur demande.

Enfin, lorsqu'on observe l'écart des taux de réussite, il convient de noter que cet écart est dynamique. Le Tableau 9 qui suit en est un exemple : on voit que l'écart entre le taux de diplomation des garçons et celui des filles a diminué, passant de 4,2 % en 2019 à 3,2 % en 2020. L'écart a diminué (pourcentage), mais la cause de cette diminution est que le taux de réussite global (garçons et filles) s'est replié, ce qui se reflète dans le taux global de diplomation, qui est passé de 92,5 % en 2019 à 90,3 % en 2020. En tentant de réduire les écarts entre les différents groupes d'élèves, il est important de considérer qu'une amélioration significative se produit lorsque les deux groupes s'améliorent ou que le groupe le plus fort maintient son taux de réussite.

ÉCART ENTRE LES SEXES

Au Québec, l'écart entre les sexes en matière de taux de diplomation est un problème de longue date qui a persisté au fil des décennies. En 2016, le MEQ s'est fixé comme objectif de réduire l'écart de diplomation et de qualification entre les garçons et les filles de 10,1 % à 6,1 % d'ici 2023. Cet objectif était provincial et incluait des données provenant des réseaux privé et public.

Les plus récentes données disponibles concernent la cohorte de 2015 (les élèves qui ont été suivis pendant sept ans, jusqu'en 2022). Elles révèlent que pour l'ensemble du Québec, le taux de réussite des garçons pour la diplomation et la qualification est de 77,1 %. Pour les filles, le taux de réussite est de 86,4 %. L'écart actuel de diplomation/qualification au niveau provincial est de 9,3 %.

Tableau 9 : Écart dans les taux de diplomation/qualification entre les garçons et les filles (%)

Année	Taux de réussite de la CSEM				Réseau public du Québec			
	Total	Garçons	Filles	Écart	Total	Garçons	Filles	Écart
2018 Cohorte de 2011	92,4	90,1	94,8	4,7	78,6	74,0	83,5	9,5
2019 Cohorte de 2012	92,5	90,6	94,8	4,2	78,4	73,4	83,6	10,2
2020 Cohorte de 2013	90,3	88,8	92,0	3,2	78,6	73,9	83,7	9,8
2021 Cohorte de 2014	91,6	90,1	93,3	3,2	79,0	74,0	84,2	10,2
2022 Cohorte de 2015	92,7	91,0	94,6	3,6	81,6	77,1	86,4	9,3

Source : *Rapport de diplomation et qualification secondaires, 2022, 2021, 2020; taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, cohortes de 2014 et 2015*

Le Tableau 9 montre l'écart entre les taux de réussite (diplomation et qualification) entre les garçons et les filles pour la CSEM et le réseau public de la province de 2018 à 2022. L'écart de la commission scolaire a diminué, passant de 4,7 % en 2018 à 3,2 % en 2021. Il convient de noter qu'en 2020, malgré la réduction de l'écart, le taux de réussite des garçons et des filles a reculé d'environ 2 %. En 2021, l'écart est resté stable et les taux de réussite des garçons et des filles ont augmenté. Le taux de réussite des garçons a légèrement augmenté en 2022 pour atteindre 91,0 %. Il s'agit du taux de diplomation/qualification le plus élevé jamais atteint par les garçons. Le taux de réussite des filles s'est également accru, passant de 93,3 % à 94,6 %, ce qui les rapproche de leurs résultats d'avant la pandémie. L'écart s'est maintenu en deçà de 4 %.

Le MEQ s'est donné comme priorité d'accroître le taux de diplomation et de qualification des garçons de 80,5 % en 2023 à 82,3 % en 2027. La commission scolaire continuera à surveiller l'écart entre les taux de réussite et s'efforcera de garder le taux global de diplomation et de qualification des garçons à 90 % ou plus, tout en maintenant le taux de réussite des filles.

Objectifs de la CSEM :

D'ici 2027, maintenir le taux de diplomation et de qualification des garçons à 90 % et plus

D'ici 2027, maintenir la parité actuelle des taux de diplomation et de qualification entre les garçons et les filles à 5 %

ÉLÈVES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

Pour les objectifs énoncés dans le présent document, les élèves ayant des besoins particuliers sont définis comme les élèves de première année du secondaire qui ont un code de difficulté au 30 septembre de l'année en cours. Les données suivent chaque cohorte pendant sept ans et rendent compte du taux de réussite des élèves qui obtiennent un diplôme ou une qualification.

Les codes de difficulté sont généralement attribués aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation, souvent désignés sous l'appellation élèves ayant des besoins particuliers. Tous les élèves qui ont un code de difficulté auront également un plan d'intervention personnalisé (PIP) qui comprend les stratégies qui peuvent aider l'élève pendant toute sa formation au niveau secondaire. Les élèves à qui un code est attribué peuvent également bénéficier d'aménagements pour les aider à passer des examens et d'autres évaluations. Il faut noter que de nombreux élèves du secondaire ont un plan d'intervention, mais pas de code. Ces élèves ne sont pas inclus dans ces données.

Tableau 10 : Écart dans les taux de réussite entre les élèves ayant un code de difficulté et les autres (%)

Année	Taux de réussite de la CSEM				Réseau public du Québec			
	Total	Élèves avec un code	Autres	Écart	Total	Élèves avec un code	Autres	Écart
2018 Cohorte de 2011	92,4	73,4	97,3	23,9	78,6	56,2	86,4	30,2
2019 Cohorte de 2012	92,5	76,7	97,2	20,5	78,4	56,1	86,6	30,1
2020 Cohorte de 2013	90,3	66,7	97,6	30,9	78,6	56,2	86,6	30,4
2021 Cohorte de 2014	91,6	74,3	97,0	22,7	79,0	57,5	86,8	29,3
2022 Cohorte de 2015	92,7	75,1	98,6	23,5	81,6	62,2	88,8	26,6

Source : Objectifs 2 et 6, politique réussite, 2020 et 2021; rapport de Diplomation et qualification secondaires 2020; MEQ, SNI, DGV, DIS Taux de diplomation et de qualification par cohorte au secondaire, cohortes de 2014 et 2015

Le Tableau 10 montre que les élèves ayant un code de difficulté continuent d’avoir du mal à terminer leurs études secondaires. Alors que les résultats de la province sont restés stables à environ 56 %, le taux de réussite de la commission scolaire pour les élèves ayant des besoins particuliers a augmenté de 73,4 % en 2018 à 76,7 % en 2019. En 2020, le taux de réussite a diminué de manière significative pour atteindre 66,7 %. Cette baisse est probablement due à la fermeture des écoles en 2020 en raison de la pandémie mondiale. Étant donné que le taux de réussite reflète l’obtention d’un diplôme, les élèves de cinquième année ont sans doute été affectés par l’interruption de l’enseignement et des routines scolaires, ainsi que par l’annulation des examens. En 2021, le taux de réussite a augmenté de manière significative pour atteindre 74,3 %. Les résultats les plus récents de 2022 indiquent que le taux de réussite des élèves ayant des besoins particuliers qui obtiennent un diplôme ou une première qualification est revenu aux niveaux d’avant la pandémie, à environ 75 %. Si l’écart s’est considérablement réduit, passant de 30,9 % en 2020 à 22,7 % en 2021, il convient de noter qu’il y a une légère augmentation, bien que les deux groupes se soient améliorés.

L’objectif du MEQ est d’augmenter le taux de diplomation des élèves ayant des besoins particuliers de 61,8 % en 2023 à 63,4 % en 2027. La CSEM s’efforcera d’augmenter le taux de diplomation des élèves ayant des besoins particuliers et continuera à surveiller l’écart entre les taux de réussite.

Objectifs de la CSEM :

D’ici 2027, augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves ayant des besoins particuliers de 75,1 % (2022) à 80 %

D’ici 2027, réduire l’écart de diplomation et de qualification entre les élèves ayant des besoins particuliers et les autres de 23,5 % (2023) à 18 %

OBJECTIFS LIÉS AU CLIMAT SCOLAIRE

Le climat scolaire peut se définir comme la qualité et les particularités du milieu de vie dans lequel évoluent les élèves. La surveillance et l'amélioration du climat de chaque école contribuent à soutenir l'apprentissage et favorisent les relations positives et le sentiment d'appartenance pour tous les élèves. Un climat scolaire positif peut aussi être bénéfique au développement scolaire et social des élèves, en augmentant leur motivation à apprendre et en améliorant leur bien-être.

Le MEQ reconnaît le rôle que jouent les données sur la perception des élèves pour aider les écoles à créer des environnements d'apprentissage inclusifs et positifs. Depuis la création de la Convention de partenariat (2008), la CSEM surveille le climat scolaire à l'aide du sondage OURSCHOOL. Ce sondage a été mis au point par une entreprise canadienne, *The Learning Bar*. Il permet aux utilisateurs de mesurer et de comprendre les facteurs qui contribuent à l'engagement, au sentiment de sécurité, à la motivation et au bien-être des élèves. Les élèves de l'école primaire, de la 4^e à la 6^e année, et tous les élèves du secondaire répondent chaque année à ce sondage anonyme en ligne. Le sondage couvre un éventail de sujets pertinents pour la vie étudiante. Les données analysées peuvent aider la direction et le personnel de l'école à ajuster les pratiques locales afin de promouvoir l'amélioration de l'école. Ce sondage est un des principaux outils utilisés par les écoles dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du MEQ en matière de harcèlement et d'intimidation.

Le MEQ s'est fixé comme objectif que, d'ici 2027, toutes les écoles et tous les centres utilisent des outils de prise de décision guidés par des données pour améliorer et garder un œil sur le climat scolaire. Les intervenants de la CSEM ont exprimé le souhait d'inclure un suivi annuel des perceptions des élèves en matière d'intimidation et de victimisation, de sécurité à l'école et de perception de l'anxiété. Par conséquent, toutes les écoles de la CSEM font remplir le sondage et partagent les résultats avec le personnel et les élèves.

Dans le sondage OURSCHOOL, on questionne les élèves sur les situations dont ils ont été témoins dans les 30 jours précédents. Pour l'intimidation et la victimisation, la valeur numérique est celle des élèves qui ont déclaré avoir été victimes ou témoins d'intimidation physique, sociale, verbale ou de cyberintimidation. Le facteur « sécurité à l'école » ne limite pas la perception de la sécurité au bâtiment scolaire, mais inclut la perception de la sécurité sur le chemin de l'école et sur le chemin du retour. Pour le facteur anxiété, la valeur numérique représente les élèves qui déclarent ressentir des niveaux d'anxiété modérés à élevés. Bien que le sondage OURSCHOOL permette aux écoles de visualiser les résultats sous forme de valeurs numériques, les données relatives à la perception sont basées sur les opinions des élèves au moment où ils répondent au sondage et doivent donc être considérées sous l'angle de ce qui peut s'être passé dans la communauté, à l'école ou dans le monde en général à ce moment-là. Ces données fournissent des indications sur l'expérience des élèves, mais elles sont très différentes des données scolaires des élèves, qui portent uniquement sur les performances scolaires.

Les normes canadiennes sont incluses à des fins de comparaison, mais il convient de mentionner que ces normes datent de 2019 et ne reflètent pas les variables introduites ni les situations créées par la pandémie de COVID-19. *The Learning Bar* mettra à jour ces normes au cours des prochaines années.

Tableau 11 : Perceptions des élèves du primaire quant aux facteurs liés au climat scolaire, 2022-2023 (%)

Facteur	Élèves de la CSEM	Norme canadienne (2019)
Intimidation et victimisation	31	28
Sécurité à l'école	59	64
Anxiété	31	22

Source : Sondage OURSCHOOL (The Learning Bar), 2022-2023

Le Tableau 11 montre que 31 % des élèves du primaire ont indiqué avoir été victimes ou témoins d'actes d'intimidation et de victimisation au moment du sondage (novembre 2022). Ce pourcentage est légèrement supérieur à la norme canadienne, qui est de 28 %. Parmi nos élèves du primaire, 59 % ont déclaré se sentir en sécurité à l'école (y compris pendant le transport vers et depuis le bâtiment scolaire). Ce pourcentage est inférieur à la norme canadienne de 64 %. La perception de l'anxiété chez les élèves du primaire est de 31 %, ce qui est significativement plus élevé que la norme canadienne. Étant donné que les normes ne reflètent pas les expériences des élèves pendant la pandémie, les pourcentages peuvent également être influencés par les préoccupations des élèves après la pandémie.

Tableau 12 : Perceptions des élèves du secondaire quant aux facteurs liés au climat scolaire, 2022-2023 (%)

Facteur	Élèves de la CSEM	Norme canadienne (2019)
Intimidation et victimisation	22	18
Sécurité à l'école	47	65
Anxiété	29	28

Source : OURSCHOOL Survey (The Learning Bar), 2022-2023

Le Tableau 12 montre que 22 % des élèves du secondaire ont indiqué avoir été victimes ou témoins d'actes d'intimidation et de victimisation au moment du sondage (novembre 2022). Ce pourcentage est légèrement supérieur à la norme canadienne, qui est de 18 %. On observe un écart significatif de 18 % entre les perceptions des élèves de la CSEM concernant la sécurité à l'école et la norme canadienne. Il est probable que cette valeur ait été influencée par la pandémie, étant donné que la norme a été établie en 2019. D'autres données sont nécessaires pour déterminer s'il s'agit d'une tendance. Dans une proportion de 29 %, les élèves du secondaire perçoivent leur propre niveau d'anxiété comme étant modéré ou élevé, ce qui correspond à la norme canadienne.

Objectifs de la CSEM :

D'ici 2027, maintenir à 100 % l'utilisation d'outils permettant de recueillir des données sur le bien-être des élèves et le climat scolaire dans toutes les écoles et tous les centres au secteur des jeunes

D'ici 2027, ramener la proportion des élèves du primaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OURSCHOOL de 31 % (2023) à 25 %

D'ici 2027, porter la proportion des élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OURSCHOOL de 59 % (2023) à 65 %

D'ici 2027, ramener la proportion des élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à élevé dans le sondage OURSCHOOL de 31 % (2023) à 22 %

D'ici 2027, ramener la proportion des élèves du secondaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OURSCHOOL de 22 % (2023) à 18 %

D'ici 2027, porter la proportion des élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OURSCHOOL de 47 % (2023) à 65 %

D'ici 2027, ramener la proportion des élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à élevé dans le sondage OURSCHOOL de 29 % (2023) à 25 %

OBJECTIF LIÉ AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

Au Québec, un projet pédagogique particulier (PPP) est un projet éducatif unique développé par une école pour répondre aux besoins et aux objectifs d'un groupe spécifique d'élèves et pour les aider à atteindre leur plein potentiel. Le PPP est conçu pour fournir à ces élèves un programme éducatif adapté à leurs besoins d'apprentissage individuels, à leurs intérêts et à leurs capacités. Le MEQ s'est donné comme priorité d'augmenter la proportion des élèves participant à un PPP de 44,6 % en 2023 à 75 % en 2027.

Selon la réglementation, un PPP peut être élaboré pour un groupe d'élèves ayant des besoins particuliers ou nécessitant un type spécifique de programme éducatif qui n'est pas offert dans le cadre des programmes d'enseignement ordinaires. En règle générale, ces projets sont associés à des écoles autorisées en vertu de l'article 240 de la LIP et qui sont en mesure de sélectionner leurs élèves. À l'heure actuelle, ce sont les écoles qui sont considérées officiellement comme faisant partie de ce taux de participation.

Habituellement, un PPP commence par un processus de collaboration qui implique la consultation des parties prenantes. La CSEM rédige le texte final de la demande et le soumet au MEQ pour approbation. Tous les PPP doivent avoir des buts et des objectifs clairement identifiés pour le programme, et les méthodes et stratégies prévues pour les atteindre doivent également être précisées. Les PPP sont examinés et renouvelés tous les deux ans par le MEQ. C'est l'occasion pour le comité d'école de réfléchir et de s'améliorer. En général, les PPP sont financés par l'école ou la commission scolaire et peuvent recevoir un financement supplémentaire du MEQ en fonction du nombre d'élèves inscrits au programme.

Nos écoles qui offrent actuellement un PPP sont : M.I.N.D., école secondaire F.A.C.E., école secondaire Royal Vale, Académie Royal West et Collège Vincent Massey. En 2023-2024, l'école secondaire Rosemont mettra en œuvre un PPP en offrant à ses élèves un programme de concentration musique. Le nombre total d'élèves inscrits à un PPP est de 2326, soit 30,2 % des élèves du secondaire.

Puisque le MEQ encourage l'ajout de PPP dans le système au cours des quatre prochaines années, la CSEM demandera des programmes pour des écoles qui ne sont pas encore reconnues. Il pourrait s'agir de programmes sports-étude ou beaux-arts, de programmes d'éducation intermédiaire du Baccalauréat international ou de programmes de placement avancés. Nous chercherons aussi à faire reconnaître nos écoles pour les élèves ayant des besoins particuliers et les écoles offrant aux élèves des parcours de formation axée sur l'emploi (PFAE). Nombre de ces programmes sont déjà en place dans nos écoles et tireront avantage d'une classification PPP.

Objectif de la CSEM : D'ici 2027, porter le taux de participation des élèves à un projet pédagogique particulier de 30,2 % (2023) à 75,0 %

OBJECTIF POUR L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Au fil des ans, le Québec a continué d'investir dans l'éducation préscolaire, en mettant l'accent sur un programme de haute qualité, basé sur le jeu, qui encourage la socialisation et le développement de la pensée critique. L'approche de la province en matière d'éducation préscolaire a été reconnue comme un modèle pour d'autres administrations, tant au Canada qu'ailleurs dans le monde. En 1997, le Québec est devenu la première province canadienne à offrir une éducation préscolaire à temps plein pour les élèves de 4 ans, une avancée significative dans l'accès à une éducation préscolaire de haute qualité pour tous les enfants.

Lors de la rédaction du premier Plan d'engagement vers la réussite, la CSEM avait tout juste commencé à offrir un enseignement préscolaire aux élèves de 4 ans à certains endroits. Cinq ans plus tard, presque toutes nos écoles primaires ont une classe de maternelle 4 ans. De plus, toutes les écoles primaires comptent une classe de maternelle (la maternelle pour les enfants de 5 ans). L'objectif de la CSEM est de soutenir la mise en œuvre du programme du cycle préscolaire de façon à l'harmoniser avec le programme de formation provincial.

En matière d'éducation préscolaire, il y a souvent des tensions entre le désir de se concentrer sur les compétences en lecture, écriture et calcul et l'importance du temps consacré au jeu pour le développement des jeunes enfants. La recherche a montré que le jeu est essentiel au développement et à l'apprentissage chez l'enfant, car il lui donne l'occasion d'explorer et d'expérimenter, d'acquérir des compétences sociales, de développer sa créativité et son imagination, et d'apprendre à connaître le monde qui l'entoure³. En proposant un programme riche, basé sur le jeu, où les compétences scolaires s'intègrent dans des activités significatives et stimulantes, les enseignants du préscolaire peuvent aider les enfants à développer les compétences fondamentales dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie. En suivant les recommandations, certaines écoles ont déjà intégré les deux périodes de 45 minutes dans l'horaire quotidien. Le Plan d'engagement vers la réussite rendra compte de la mise en œuvre de cette mesure dans les écoles.

La sensibilisation des nouveaux parents d'enfants d'âge préscolaire est un moyen important pour les écoles d'établir une relation positive avec la communauté. En établissant des relations, en partageant des informations et en répondant à des préoccupations communes, les établissements préscolaires contribuent à créer une communauté favorable et stimulante pour les enfants et les familles. En allant à la rencontre des parents, les établissements préscolaires instaurent la confiance et renforcent le sentiment de partenariat et de collaboration avec les familles. Ce partenariat dure au-delà de l'éducation préscolaire de l'enfant.

Le fait d'être en contact avec les parents permet aux établissements préscolaires de partager avec eux des informations sur leurs programmes, leur curriculum et leur philosophie. Les parents ont également la possibilité de faire part de leurs préoccupations ou de poser des questions, ce qui permet au personnel de mieux répondre aux besoins des familles. En participant aux événements et aux activités de l'école, les parents ont une meilleure idée de l'expérience de leur enfant, ce qui peut les rassurer en leur permettant de connaître le personnel et les routines quotidiennes. Lorsque les parents sont impliqués dans les activités, les événements et les processus décisionnels de l'école maternelle, celle-ci peut créer un sentiment d'appartenance et aider les parents à s'investir dans l'éducation de leur enfant.

³ Québec, Ministère de l'Éducation, *Preschool Cycle Program* (Québec : 2021).

Le MEQ a préparé le *Guide de soutien pour le volet Parents – Éducation préscolaire 4 ans à temps plein (août 2021)*. Ce guide propose des suggestions aux écoles pour organiser un minimum de 10 rencontres au cours de l'année scolaire pour les parents d'enfants d'âge préscolaire (4 ans). Le guide reconnaît que toutes les familles se soucient du bien-être et de la réussite de leurs enfants et qu'une partie du soutien qu'elles apportent à leur développement consiste à collaborer avec l'école et l'équipe-école. Ces rencontres peuvent servir à célébrer la réussite scolaire des élèves au cours de leur première année à l'école, établissant ainsi un partenariat durable au fur et à mesure que nous remplissons nos rôles dans la vie des élèves.

Dans le cadre de leurs projets éducatifs, toutes les écoles maternelles de la CSEM rendront compte de manière anecdotique de ces dix rencontres, en réfléchissant aux contributions apportées à la mise en place d'un partenariat de collaboration avec les familles de nos élèves.

Objectif de la CSEM : D'ici 2027, augmenter le nombre d'écoles primaires offrant deux périodes de jeu à l'horaire par jour pour les enfants d'âge préscolaire de 7 écoles (en 2023) à toutes les écoles (31)

OBJECTIF LIÉ AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

En 2018, le MEQ a lancé son Plan d'action numérique, qui constituait son plan directeur pour l'intégration de la technologie numérique et des pratiques pédagogiques innovantes connexes dans le réseau de l'éducation. Par la suite, en 2019, le Ministère a publié le Cadre de référence de la compétence numérique, résultant du Plan d'action numérique et regroupant 12 dimensions.

Le cadre de référence vise à favoriser le développement de la compétence numérique dans l'ensemble de la communauté éducative pour que les Québécoises et les Québécois soient autonomes et critiques dans leur utilisation du numérique. Cette habileté est primordiale dans le contexte actuel, marqué par des innovations technologiques qui transforment le marché de l'emploi et influent sur les compétences recherchées par les employeurs. En ce sens, il est nécessaire d'adapter la pratique enseignante et d'inclure la compétence numérique dans les programmes éducatifs pour préparer les futurs travailleurs et travailleuses aux défis de demain.⁴

En 2020, le MEQ a publié le Continuum de développement de la compétence numérique, qui découle du plan et du cadre de référence.

Le 16 mars 2020, la pandémie de COVID-19 a entraîné la fermeture des écoles dans toute la province. Les enseignants, les élèves, les administrateurs scolaires et les commissions scolaires sont passés, à une vitesse sans précédent, de l'apprentissage en classe à un environnement d'apprentissage en ligne. Les enseignants et les élèves se rencontraient en ligne pour les activités d'enseignement et d'apprentissage, la communication et les évaluations des apprentissages. La courbe d'apprentissage des enseignants, des élèves, des administrateurs d'écoles et des commissions scolaires pour distribuer et utiliser avec succès les différents appareils numériques ainsi que les plateformes, les outils et les ressources en ligne a été d'une ampleur considérable.

Avec le retour à un environnement d'apprentissage en classe plus traditionnel pour l'année scolaire 2022-2023, il est devenu évident que les enseignants et les élèves avaient une panoplie d'attentes, d'aptitudes et de compétences dans l'intégration pédagogique de la technologie numérique.

À l'automne de l'année scolaire 2023-2024, la commission scolaire diffusera un sondage anonyme en ligne auprès des enseignants et du personnel de soutien en classe, leur demandant d'évaluer leurs compétences dans l'utilisation pédagogique des technologies numériques. Le même sondage sera diffusé au printemps de l'année scolaire 2023-2024 aux mêmes répondants et dans le même but. Une comparaison des résultats des deux sondages révélera le taux d'amélioration du niveau de compétence autoévalué des répondants au regard de l'utilisation des technologies numériques. Cette comparaison permettra d'établir une base de référence et d'obtenir un portrait des besoins des enseignants et du personnel de soutien scolaire en matière de développement professionnel sur la compétence numérique et ses 12 dimensions. Ces activités de perfectionnement professionnel seront proposées pendant toute la durée du Plan d'engagement vers la réussite.

Objectif de la CSEM : De 2023 à 2027, augmenter de 5 % le taux de compétence numérique des enseignants et du personnel de soutien en classe tel qu'il ressort du sondage sur les compétences numériques

⁴ <https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/enseignement-superieur/publications/plan-action-numerique>

ANNEXE : SURVOL DES OBJECTIFS

Objectif du MEQ : Augmenter le taux de réussite des élèves pour l'obtention d'un diplôme ou d'une première qualification de 84 % en 2023 à 86,7 % en 2027			
Orientation de la CSEM : Diplomation/qualification (scolaire)			
Objectif de la CSEM	Indicateur	Base de référence et cible	
D'ici 2027, maintenir à 92 % ou plus la proportion des élèves obtenant un premier diplôme ou une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	la proportion des élèves obtenant un premier diplôme ou une première qualification en 7 ans après l'entrée au secondaire	-	92 %+
D'ici 2027, porter la proportion des élèves obtenant un diplôme en formation professionnelle en 3 ans de 65,1 % (2023) à 70 %	la proportion des élèves obtenant un diplôme en formation professionnelle en 3 ans	65 %	70 %
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES AUX MATIÈRES DU SECONDAIRE			
D'ici 2027, porter le taux de réussite des élèves de 4 ^e secondaire à l'épreuve de juin en mathématique CST (C2) de 64 % (2023) à 69 %	le taux de réussite des élèves de 4 ^e secondaire à l'épreuve de juin en mathématique CST C2	64 %	69 %
D'ici 2027, porter le taux de réussite global des élèves de 4 ^e secondaire en science et technologie de 84,9 % (2023) à 88,5 %	le taux de réussite global des élèves de 4 ^e secondaire en science et technologie	84,9 %	88,5 %
D'ici 2027, porter le taux de réussite global des élèves de 4 ^e secondaire en <i>History of Quebec and Canada</i> de 73,3 % (2023) à 78 %	le taux de réussite global des élèves de 4 ^e secondaire en <i>History of Quebec and Canada</i>	73,3 %	78 %
D'ici 2027, maintenir un taux de réussite global des élèves de 4 ^e secondaire en histoire du Québec et du Canada supérieur à 90 %	le taux de réussite global des élèves de 4 ^e secondaire en histoire du Québec et du Canada	-	90 %+
D'ici 2027, maintenir un taux de réussite global de 95 % à l'épreuve unique de 5 ^e	le taux de réussite global à l'épreuve unique de 5 ^e secondaire en <i>English Language Arts</i>	-	95 %+

secondaire en <i>English Language Arts</i>			
D'ici 2027, porter la note moyenne à l'épreuve unique en <i>English Language Arts</i> de 76,8 % (2023) à 78,0 %	la note moyenne à l'épreuve unique en <i>English Language Arts</i>	76,8 %	78 %
D'ici 2027, maintenir un taux de réussite d'au moins 90 % à l'épreuve de 5 ^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme de base)	le taux de réussite à l'épreuve de 5 ^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme de base)	-	90 %+
D'ici 2027, porter la note moyenne des élèves à l'épreuve de 5 ^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme de base) de 82,8 % (2023) à 84,0 %	la note moyenne des élèves à l'épreuve de 5 ^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme de base)	82,8 %	84 %
D'ici 2027, maintenir un taux de réussite d'au moins 90 % à l'épreuve de 5 ^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme enrichi)	le taux de réussite à l'épreuve de 5 ^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme enrichi)	-	90 %+
D'ici 2027, porter la note moyenne des élèves à l'épreuve de 5 ^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme enrichi) de 76,7 % (2023) à 79,0 %	la note moyenne des élèves à l'épreuve de 5 ^e secondaire de juin en lecture, français langue seconde (programme enrichi)	76,7 %	79,0 %
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES AUX MATIÈRES DU PRIMAIRE			
Objectif du MEQ : Augmenter de 66 % à 75 % la proportion des élèves de fin du 3^e cycle qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve obligatoire (C1)			
Porter de 61,5 % en 2023 à 69 % en 2027 la proportion des élèves en fin de 3 ^e cycle qui obtiennent entre 70 % et 100 % à l'épreuve unique (C1)	la proportion des élèves en fin de 3 ^e cycle qui affichent des résultats satisfaisants à l'épreuve unique (C1)	61,5 %	69 %

D'ici 2027, maintenir le taux de réussite des élèves de fin du 3 ^e cycle du primaire à l'épreuve de juin en lecture, <i>English Language Arts</i> , supérieur à 90 %	le taux de réussite des élèves de fin du 3 ^e cycle du primaire à l'épreuve de juin en lecture, <i>English Language Arts</i>	-	90 %+
D'ici 2027, maintenir le taux de réussite des élèves de fin du 3 ^e cycle du primaire à l'épreuve de juin en écriture, <i>English Language Arts</i> , supérieur à 90 %	le taux de réussite des élèves de fin du 3 ^e cycle du primaire à l'épreuve de juin en écriture, <i>English Language Arts</i>	-	90 %+
D'ici 2027, maintenir le taux de réussite des élèves du primaire à l'épreuve de la commission scolaire de fin du 3 ^e cycle en lecture, français langue seconde, à 90 %	le taux de réussite des élèves du primaire à l'épreuve de la commission scolaire de fin du 3 ^e cycle en lecture, français langue seconde	-	90 %+
D'ici 2027, maintenir le taux de réussite des élèves du primaire à l'épreuve de la commission scolaire de fin du 3 ^e cycle en écriture, français langue seconde, à 90 % ou plus	le taux de réussite des élèves du primaire à l'épreuve de la commission scolaire de fin du 3 ^e cycle en écriture, français langue seconde	-	90 %+
<i>Note : En FLS, des objectifs supplémentaires seront fixés afin d'améliorer la maîtrise du français une fois que les résultats de 2023 auront été traités.</i>			

Objectif du MEQ : Augmenter le taux de réussite des garçons pour l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification de 79,9 % en 2023 à 82,3 % en 2027			
Orientation de la CSEM : Équité			
Objectif de la CSEM	Indicateur	Base de référence et cible	
D'ici 2027, maintenir le taux de diplomation et de qualification des garçons à 90 % et plus	le taux de diplomation et de qualification des garçons	-	90 %+
D'ici 2027, maintenir la parité actuelle des taux de diplomation et de qualification entre les garçons et les filles à 5 %	l'écart des taux de diplomation et de qualification entre les garçons et les filles	-	5 % ou moins

Objectif du MEQ : Augmenter le taux de diplomation et de qualification pour les élèves ayant des besoins particuliers de 61,8 % en 2023 à 63,4 % en 2027			
Orientation de la CSEM : Équité			
Objectif de la CSEM	Indicateur	Base de référence et cible	
D'ici 2027, augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves ayant des besoins particuliers de 75,1 % (2022) à 80 %	le taux de diplomation et de qualification des élèves ayant des besoins particuliers	75,1 %	80 %
D'ici 2027, réduire l'écart de diplomation et de qualification entre les élèves ayant des besoins particuliers et les autres de 23,5 % (2023) à 18 %	l'écart de diplomation et de qualification entre les élèves ayant des besoins particuliers et les autres	23,5 %	18 %

Objectif du MEQ : Augmenter la proportion des écoles qui utilisent des données pour améliorer le climat scolaire de 0 % en 2023 à 100 % en 2027			
Orientation de la CSEM : Climat scolaire			
<i>Toutes les écoles de la CSEM utilisent le sondage OURSCHOOL une fois par année pour recueillir des données dans le but d'analyser et d'améliorer le climat scolaire. Voici les objectifs d'amélioration dans ce domaine :</i>			
Objectif de la CSEM	Indicateur	Base de référence et cible	
PRIMAIRE			
D'ici 2027, maintenir à 100 % l'utilisation d'outils permettant de recueillir des données sur le bien-être des élèves et le climat scolaire dans toutes les écoles et tous les centres au secteur des jeunes	l'utilisation d'outils permettant de recueillir des données sur le bien-être des élèves et le climat scolaire dans toutes les écoles et tous les centres au secteur des jeunes	-	100 %
D'ici 2027, ramener la proportion des élèves du primaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OURSCHOOL de 31 % (2023) à 25 %	la proportion des élèves du primaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OURSCHOOL	31 %	25 %
D'ici 2027, porter la proportion des élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OURSCHOOL de 59 % (2023) à 65 %	la proportion des élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OURSCHOOL	59 %	65 %

D'ici 2027, ramener la proportion des élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à élevé dans le sondage OURSCHOOL de 31 % (2023) à 22 %	la proportion des élèves du primaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à élevé dans le sondage OURSCHOOL	31 %	22 %
SECONDAIRE			
D'ici 2027, ramener la proportion des élèves du secondaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OURSCHOOL de 22 % (2023) à 18 %	la proportion des élèves du secondaire qui déclarent être victimes d'intimidation dans le sondage OURSCHOOL	22 %	18 %
D'ici 2027, porter la proportion des élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OURSCHOOL de 47 % (2023) à 65 %	la proportion des élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment de sécurité à l'école dans le sondage OURSCHOOL	47 %	65 %
D'ici 2027, ramener la proportion des élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à élevé dans le sondage OURSCHOOL de 29 % (2023) à 25 %	la proportion des élèves du secondaire qui déclarent avoir un sentiment d'anxiété de modéré à élevé dans le sondage OURSCHOOL	29 %	25 %

Objectif du MEQ : Augmenter le taux de participation des élèves de niveau secondaire à un projet pédagogique particulier de 44,6 % en 2023 à 75 % en 2027			
Orientation de la CSEM : Programmes particuliers			
Objectif de la CSEM	Indicateur	Base de référence et cible	
D'ici 2027, porter le taux de participation des élèves à un projet pédagogique particulier de 30,2 % (2023) à 75 %	le taux de participation des élèves à un projet pédagogique particulier	30,2 %	75 %

OBJECTIF SUPPLÉMENTAIRE : ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE			
Orientation de la CSEM : Climat scolaire et programmes particuliers			
Objectif de la CSEM	Indicateur	Base de référence et cible	
D'ici 2027, augmenter le nombre d'écoles primaires offrant deux périodes de jeu à l'horaire par jour pour les enfants d'âge préscolaire de 7 écoles (en 2023) à toutes les écoles (31)	le nombre d'écoles primaires offrant deux périodes de jeu à l'horaire par jour pour les enfants d'âge préscolaire	7 écoles par année	Toutes les écoles d'ici 2027

OBJECTIF SUPPLÉMENTAIRE : COMPÉTENCE NUMÉRIQUE			
Orientation de la CSEM : Compétence numérique			
Objectif de la CSEM	Indicateur	Base de référence et cible	
De 2023 à 2027, augmenter de 5 % le taux de compétence numérique des enseignants et du personnel de soutien en classe tel qu'il ressort du sondage sur les compétences numériques	le taux de compétence numérique des enseignants et du personnel de soutien en classe tel qu'il ressort du sondage sur les compétences numériques	À déterminer	5 % par année